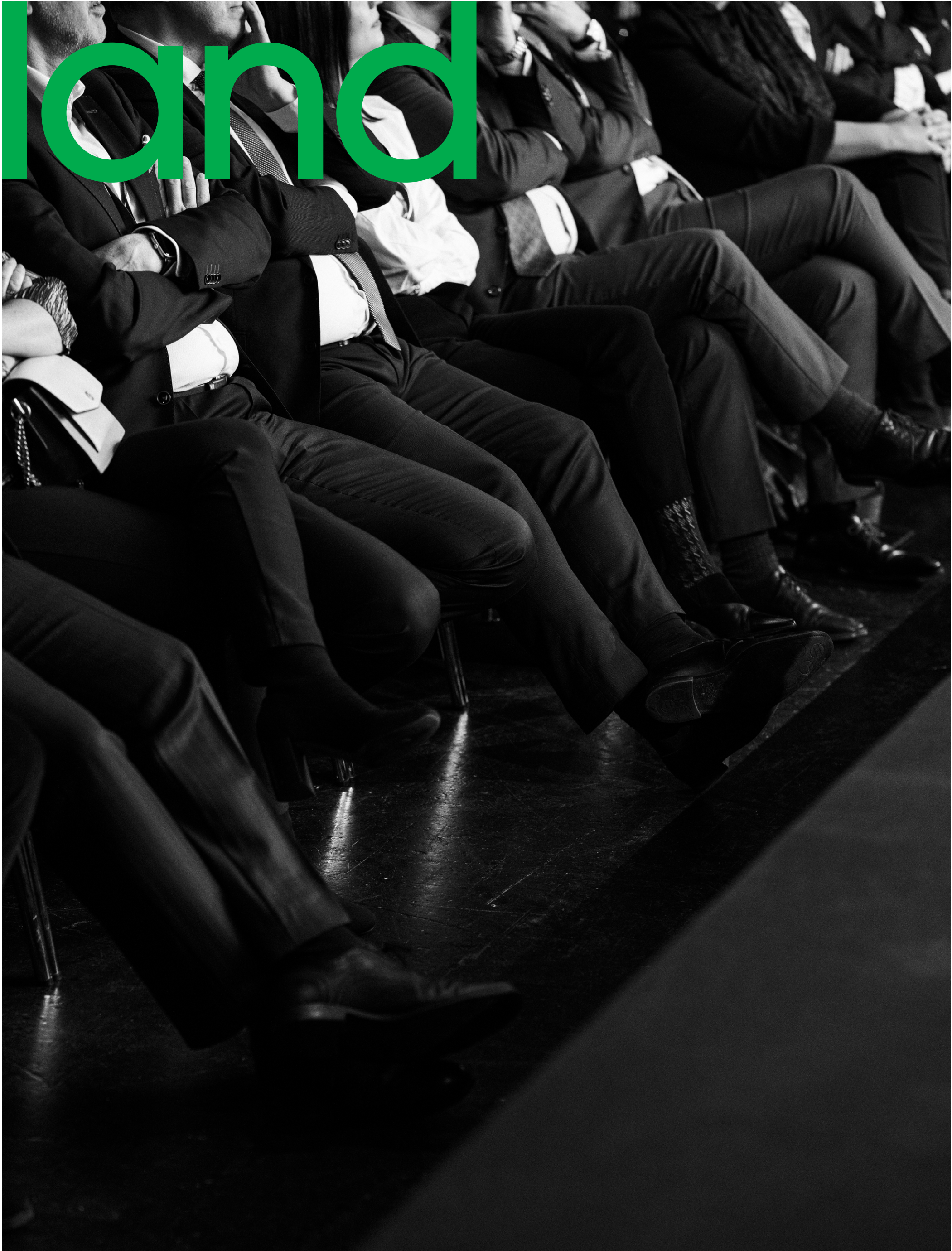




POLITIK Bruxelles je t’aime Borschette vs Bodson (1970), Rau vs Steichen (1992), Hansen vs Schmit (2024) : Quand le choix du commissaire européen vire au feuilleton politique S. 3	Transferperiode Seit dem Regierungswechsel werden hohe Beamtenposten beim Staat neu- und umbesetzt. Eine Bestandsaufnahme S. 7	WIRTSCHAFT Quand le pop fait pschitt Coup de pouce aux entrepreneurs, aubaine pour les propriétaires ou distorsion du marché ? Les pop-up stores soulèvent des interrogations S. 13	Retour aux affaires Aux vœux de la Fedil, patronat industriel et gouvernement consomment leur lune de miel S. 15	FEUILLETON Le cinéma du courage et de l’honnêteté Entretien avec la réalisatrice Agnieszka Holland autour de son film <i>Green Border</i> S. 18	Foto: Sven Becker 6,00 €
--	--	--	--	--	---



ÉDITO

L'ère Wiseler

IIII Pierre Surlut

Petite révolution au Parlement. Après plus d'une décennie de tergiversations et de blocages, la Chambre des députés a enfin annoncé vendredi dernier son souhait de retransmettre en direct des débats en commission. Ne seront concernés dans un premier temps (à partir de mi-avril) qu'une poignée de ces rendez-vous entre parlementaires et ministres de tutelle. Il ne s'agit pas de commissions de bagatelle (pour ceux qui considèrent qu'il en existe). Certaines revêtent des enjeux électoraux majeurs (celles du Logement, de l'Éducation et de l'Environnement). Les autres sont peut-être plus secondaires de ce point de vue (Agriculture et Médias). Pour cette phase test, le choix des commissions a notamment été guidé par l'enthousiasme montré par leurs présidents, respectivement Gilles Baum, Barbara Agostino (DP), Christophe Hansen, Jeff Boonen et Félix Eischen (CSV). C'est le président de l'institution qui nous l'explique.

Claude Wiseler, nouvel homme au perchoir, est à la manœuvre. L'idée consiste à rendre plus visible et plus audible le travail des représentants du peuple, la légitimité des élus étant déjà bien entamée par la règle électorale limitant aux Luxembourgeois le droit de vote alors que la population du pays est presque pour moitié composée d'étrangers. En diffusant sur *chd.tv* une série de commissions, le président de la Chambre met un pied dans la porte. Il deviendra plus facile de l'ouvrir grand que de la refermer, pense-t-il. Parmi les grands chantiers de Wiseler figure aussi la réduction du temps de parole durant les débats législatifs. Il ne s'agirait pas d'une tiktokisation de la vie politique, mais d'une question de logique. Si les commissions deviennent publiques, pas besoin de se répéter en plénière. Les motions seront, elles, suivies. Si l'une est acceptée, quelqu'un s'assurera qu'elle est appliquée. Si une autre est renvoyée en commission, alors il faudra vérifier qu'elle réintègre le flux de textes à traiter. Chaque commission aura en sus une plage horaire fixe pour limiter les commissions buissonnières. Enfin, sera organisée une discussion sur un nouveau code de déontologie, notamment pour préciser les conflits d'intérêts et les frontières de la liberté d'expression (afin de limiter les « affaires Weidig » sur les réseaux sociaux). Claude Wiseler, élu à l'unanimité par ses pairs en novembre, s'affiche comme homme de dialogue.

Bien sûr, cet élan de transparence s'inscrit dans l'ère du temps. Mais on n'aurait pas franchement parié sur un accès de publicité avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs. On ne demande ici qu'à se tromper. Mais la décision cette semaine d'organiser sous cloche un débat d'intérêt éminemment public, celui de l'interdiction de la mendicité dans la capitale, révèle le penchant du CSV pour l'opacité. Au-delà de l'impossibilité d'assister au débat d'une commission quelle qu'elle soit, les députés ne pouvaient pas là communiquer à l'extérieur les détails de la stratégie policière expliquée par le ministre et il n'y aura pas non plus de procès-verbal. Cet événement reste néanmoins l'occasion d'apprendre derrière quel motif fumeux l'on peut aliéner le débat démocratique. Le président de la Chambre ne pouvait rien y faire. La publicité des commissions revient aux députés qui les président, en l'occurrence Marc Lies (Affaires intérieures) et Laurent Mosar (Justice), tous deux CSV.

Voilà certainement où l'art du consensus de Wiseler devra exceller : dans son propre parti. En 2021, le projet de registre de transparence voulu par le Greco (groupe anticorruption du Conseil de l'Europe) déposé par les Pirates et soutenu par Déi Gréng avait été complètement vidé de sa substance. D'un listing des entrevues entre les députés et des personnes extraparlémentaires qui ont tenté d'influencer leur travail, l'on est passé à un registre des lobbys agissant au Grand-Duché. Une fumisterie ayant notamment pour origine le élus CSV (avec la complicité des libéraux et des socialistes). Cette semaine, le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a rappelé au Parlement la nécessité de revoir sa copie. Le candidat chrétien-social à la Commission, Christophe Hansen, lui a rétorqué qu'on tombait toujours sur quelqu'un qu'on connaissait au resto à cause de la petite taille du pays et donc qu'un tel registre ne ferait pas de sens. C'est pas gagné pour Claude Wiseler. ●



Politik



Sven Becker

Bruxelles je t'aime

IIII Bernard Thomas

Borschette vs Bodson (1970), Rau vs Steichen (1992), Hansen vs Schmit (2024) : Quand le choix du commissaire européen vire au feuilleton politique



Christian Aschman

Back in the game : Nicolas Schmit, Spitzenkandidat-faute-de-mieux des socialistes européens

Beaucoup de ressorts l'intéressaient, explique Christophe Hansen ce lundi sur *RTL-Radio*. « Ëmwelt ass eppes, wat mir ganz no läit, Landwirtschaft läit mir no... Mee ech mengen awer och de ganze Marché intérieur. » Il pourrait d'ailleurs également s'imaginer futur commissaire européen à l'Énergie, ou alors aux PME. « Mee dat muss een och mam nächste Präsident ofmaachen. » L'interview avec le député CSV rappelle celle donnée par Viviane Reding en janvier 2018, également à la matinale de *RTL-Radio* : « Aussenminister, Europaminister, Wirtschaftsminister, Finanzminister: Ech ka vill an ech stellen dat wat ech kann menger Partei zur Verfügung », expliquait alors la candidate aux législatives.

L'orgueil affichée par Hansen cache mal sa nervosité. À défaut d'en faire un ministre, Luc Frieden lui a promis le poste de commissaire européen. Or, un social-démocrate septuagénaire au visage juvénile menace de lui gâcher son plan de carrière. Nicolas Schmit sera le *Spitzenkandidat* du Parti socialiste européen, un choix qui sera officiellement avalisé début mars. Le Luxembourgeois n'avait rien à perdre, il a donc joué le tout pour le tout. L'intéressé confie, « grin-send », ce samedi au *Wort* : « In der Politik ist es wie im Leben : Manchmal braucht es auch etwas Glück ».

L'histoire du fils du pays qui réussit sur la grande scène européenne exerce un attrait irrésistible sur les Luxembourgeois, et pourrait finir par contrarier les calculs de Luc Frieden. Christophe Hansen est parti à la contre-offensive cette semaine, en mode *damage control*. Lundi sur la matinale de *RTL-Radio*, mardi sur celle de *Radio 100,7*, il a distillé ses nouveaux éléments de langage. Les chances de Schmit pour devenir président de la Commission seraient « immens kleng », respectivement « extrem schlecht ». Puis de lui rendre un hommage douteux : « Ech respektéieren, dat hie fir seng Partei de Kapp dohinner hält. Well et ass eng zimmlech aussichtslos Course, muss ech soen. » Et dans cette course, il n'y aurait pas de « prix de consolation ».

L'info a commencé à fuiter au moment même, où la relégation du LSAP dans l'opposition était actée. Au Luxembourg, personne n'avait vu venir Schmit. Mais sa manœuvre le met en lice pour un poste prestigieux au sein de la prochaine Commission européenne, peut-être Vice-président exécutif ou Haut représentant. Car pour former une majorité, le Parti populaire européen aura besoin des voix sociales-démocrates et libérales (voire vertes). Dès novembre, *Politico* avait analysé la stratégie schmitienne : « He could try to capitalize on the idea that if he were to

Christophe Hansen (CSV), l'homme auquel le poste était promis

stay, Luxembourg might get a more important portfolio in the next Commission, given his network and the need to satisfy the Socialists ». L'ancien eurodéputé CSV, Frank Engel, le résume non sans malice : « La vraie question, c'est : Un Luxembourgeois obtiendra-t-il un poste influent ? La réponse est : Oui, c'est possible. Mais son nom sera Nicolas Schmit. » Et d'asséner un « et ass dat, wat et ass ».

Au bout de deux élections, Christophe Hansen risque de se retrouver à la case départ, c'est-à-dire dans l'Hémicycle européen. À l'issue des législatives, il passait pourtant pour un sérieux prétendant à un poste de ministre. (D'autant plus que le CSV récompense traditionnellement ses secrétaires généraux pour les élections gagnées : Jean-Louis Schiltz en 2004, Marco Schank en 2009.) Mais la composition d'un gouvernement serait comme « een emgedréint Mikado-Spill », disait Hansen ce mardi sur *Radio 100,7*. Parmi ses baguettes enchevêtrées, les liens de parenté : Christophe et Martine Hansen sont en effet cousins. Face au *Land*, Christophe Hansen estime avoir une « bonne cinquantaine » de cousines et de cousins, son père ayant sept frères et sœurs, sa mère huit. Toujours est-il que deux Hansen au sein d'un même gouvernement, « dat wären warscheinlech och Gespréicher ginn ».

Un *Spitzenkandidat* Schmit flatte le narcissisme européen des Luxembourgeois. Mais la réaction de la presse européenne oscille entre indifférence et moquerie : « Nicolas who ? » (*Politico*), « un pur rispettabile signor » (*Corriere Della Sera*), « Keiner bewarb sich » (*FAZ*). La SZ titre « Der nette Herr Schmit verspricht zu kämpfen » et le décrit comme « ehrenwerter, verträglicher Sozialdemokrat ». Le Luxembourgeois s'essaie dans l'autodérision : « Selbst seine Frau finde, er übertreibe manchmal mit seinen Ambitionen ». (Quant à la presse française, elle n'a quasiment pas pris note de Schmit.) Le verdict est unanime : Que le

choix des socialistes européens soit tombé sur ce quasi-inconnu fournirait bien la preuve que plus personne ne croit dans le système du *Spitzenkandidat*. Les stars de la sociale-démocratie européenne, à commencer par la Finlandaise Sanna Marin, avaient mieux à faire. Restait un boomer luxembourgeois.

Frieden fera-t-il pour Schmit ce que Bettel avait fait pour Juncker ? Entre les deux, ce n'est pas la grande amitié. En 2010, Nicolas Schmit était le premier parmi les membres du gouvernement à critiquer ouvertement le tournant de la rigueur engagé par Luc Frieden. À la surprise générale, le diplomate fit exploser la Tripartite, et fut fêté comme un héros par la base socialiste au congrès de Moutfort. En 2019, il reviendra sur l'austérité prônée par Frieden : « Dat war alles totale Schäiss ». Mais, on se rencontre toujours deux fois. Quatorze ans plus tard, le nouveau #Luc pourrait se voir forcé à envoyer Euronico à Bruxelles.

Au Luxembourg, le choix du commissaire s'est toujours fait à géométrie variable. En juin 1970 déjà, le libéral Gaston Thorn critiquait cette incohérence : « Il faudra bien choisir entre la politique européenne, les mérites d'une personne, ou un accord entre partis. On ne peut pas mélanger les trois et à tel moment prétendre que c'est dans l'intérêt supérieur de l'Europe et à tel autre moment ne mettre en avant que les mérites, aussi éminents soient-ils, d'une personne, voire d'un parti. »

Bruxelles a longtemps été considéré comme une sortie de secours pour politiciens tombés en panne. Sur les treize Luxembourgeois envoyés à la Commission depuis 1958, neuf étaient des anciens ministres. En juin 1976, le Vice-Premier ministre socialiste, Raymond Vouel, s'était fait publiquement désavouer par le congrès de son parti. Il avait à peine réussi à se faire réélire dans la direction du LSAP.

Luc fera-t-il pour Nicolas ce que Xav avait fait pour Jean-Claude ?

Député, Vouel quitta la salle avant même l'annonce des résultats. Manifestement, il était peu populaire auprès de sa propre base. (« De Vouel dat war sou een, dat war sou e Manipulateur, e Strateg », se rappellera Robert Goebbels en 2013 dans *Méi Sozialismus* !) Un remaniement gouvernemental s'imposa. Un poste venait justement de s'ouvrir : Le commissaire européen Albert Borschette venait de subir un AVC.

En 1981, Gaston Thorn s'échappa du « mariage forcé » avec le CSV de Pierre Werner, en endossant la présidence de la Commission européenne. Il échouera à trouver un remède contre ce qu'on appelait alors « l'euroscélérose ». Le diplomate français Claude Martin se rappelle avoir rencontré, fin 1984, « un homme amer, et usé » au Berlaymont. Il décrit sa rencontre avec Thorn dans ses mémoires *Quand je pense à l'Allemagne, la nuit* (2023) : « Il était de petite taille, et paraissait lui-même perdu dans l'immensité de ce bâtiment aux couloirs sans fin ». Thorn se serait dit « content de passer la main », lâchant que « la Commission est un lourd vaisseau ».

En 1992, le CSV put exfiltrer son ministre de l'Agriculture, René Steichen, et le remplacer par une jeune espoir nordiste, Marie-Josée Jacobs. « Es ist offenkundig, daß Steichens Abwanderung nach Brüssel der CSV einen Dorn aus dem Fuß zieht », commentait alors le *Land*. « Der Landwirtschaftsminister hat sich in den vergangenen Jahren bei der Bauernschaft, einer traditionellen Wahlklientel der CSV, nicht besonders beliebt gemacht. » Jacques Delors plaça le Luxembourgeois à la tête de la commission de l'Agriculture, traditionnellement sous pression des grands États membres. Mais la cuisine interne du CSV donnait une indigestion à certains : Marc Fischbach et Fernand Rau avaient, eux aussi, parié sur ce poste. L'ex-banquier Rau prit la nouvelle particulièrement mal. Le job lui aurait été promis de longue date, se plaignait-il au *Républicain Lorrain*, qualifiant Santer de « lâche » et Juncker de « menteur ». Il quitta le CSV peu après et rejoignit les rangs de l'ADR.

Les Luxembourgeois sont souvent des pis-aller, une manière de contourner les blocages entre les grands. En 1994, le Premier britannique John Major bloque la candidature du Belge Jean-Luc Dehaene. Le chancelier allemand, qui voulait un chrétien-démocrate issu d'un petit pays, passa donc un coup de fil à Jacques Santer. L'appel téléphonique de Kohl allait sonner le début de deux décennies d'hégémonie junckerienne au Grand-Duché. Quant à la carrière politique de Jacques Santer, elle s'écroulait seulement cinq ans plus tard : Sa commission démissionne collectivement en 1999. Sur treize commissaires luxembourgeois envoyés à Bruxelles en 66 ans, il y a une seule femme : Viviane Reding. Elle a rempli trois mandats, ce qui arrangeait Jean-Claude Juncker, qui gardait ainsi sa rivale à distance. Tout comme Xavier Bettel était soulagé de voir son prédécesseur partir en 2014 et réaliser (avec plus ou moins de succès) son destin européen.

En 1985, le *hardliner* CSV Nic Mosar est envoyé à Bruxelles, lui qui n'avait jamais eu les honneurs ministériels (pas plus que son fils, Laurent, après lui). Un deuxième mandat lui est par contre refusé. « Längst war ja offenkundig geworden, daß u.a. Kommissionspräsident Delors nicht gerade große Stücke auf Mosar hielt », note le *Land*. Pour le remplacer, Santer suivit le conseil de Delors et opta pour un profil technocratique : Jean Dondelinger. Ce libéral non-encarté connaissait par cœur la mécanique bruxelloise, ayant servi pendant quatorze ans comme représentant permanent. Il avait ensuite été rappelé au pays, défendre le « Medienstandort » dans le rôle de commissaire de gouvernement auprès de la puissante CLT. En 1989, Delors le charge de l'audiovisuel et de sa dérégulation.

Dondelinger avait commencé sa carrière sous Albert Borschette, un diplomate de carrière nommé commissaire à

Baurejong

Né à Wiltz en 1982 dans une famille d'agriculteurs, Christophe Hansen est le benjamin d'une fratrie de sept. Son éducation politique, il l'acquiert chez l'eurodéputée Astrid Lulling. Pendant six ans et demi, il travaille comme stagiaire puis comme assistant parlementaire de l'indestructible politicienne, passée du LSAP au CSV (via le SdP). En 2014, Christophe Hansen rejoint la Représentation permanente à Bruxelles où il négocie pour la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg (Déi Gréng). Deux ans plus tard, on le retrouve comme lobbyiste de la Chambre de commerce à assurer la veille sur les dossiers européens.

En septembre 2018, il prête serment comme député européen, en remplacement de Viviane Reding qui avait rejoint la Reconquista ratée de Wiseler. Dans l'hémicycle, Hansen acquiert une réputation de bûcheur de dossiers, notamment dans les domaines du commerce international et de l'environnement. Dans un portrait publié fin septembre, le correspondant européen du *Wort* décrit l'eurodéputé dans son milieu naturel : « In den Gängen der Brüsseler und Straßburger Machtmaschinerie wirkt Hansen zu Hause. [...] Er ist

per Du mit allen wichtigen Abgeordneten und sonstigen relevanten Personen des EU-Mikrokosmos. »

Mais Hansen veillera toujours à garder un ancrage local : Il préside ainsi l'Union des sociétés avicoles, qui compte plus de 2 700 membres. En 2011 (une année après avoir pris sa carte au CSV), il se fait élire au conseil communal de Winseler, une commune rurale de 1 400 habitants. Six ans plus tard, Hansen y est automatiquement réélu, le nombre de candidats n'ayant pas dépassé le nombre de mandats. (Il quitte le conseil communal fin 2022 après avoir démenagé à Clervaux.) Patiemment, Hansen montera les échelons régionaux, puis nationaux du CSJ puis du CSV.

Sur les questions sociétales, il défend une ligne progressiste. En novembre 2022, il irrite les milieux catholiques en publiant une tribune libre dans le *Wort* intitulée : « Jeder soll über seinen eigenen Körper bestimmen dürfen ». Hansen y plaide pour la création de lois protégeant « pour toujours » le droit à l'avortement et les libertés sexuelles. (Il dit avoir été poussé à rédiger ce texte, après avoir appris que la sœur d'une amie venait de mourir en Pologne des suites d'une IVG clandestine.)

Christophe Hansen est titulaire d'un master en sciences de l'environnement de l'Université Louis-Pasteur à Strasbourg. Mais cela ne fait pas pour autant de lui un écologiste. Sur les questions du climat et de la biodiversité, il a suivi la ligne dictée par le CDU (et qu'a également adoptée Luc Frieden). Le PPE s'est ainsi allié aux nationalistes d'extrême-droite pour lancer une offensive contre le Green Deal, concentrant ses tirs sur la Nature restoration law (qui prévoit de « restaurer » vingt pour cent des terres et mers européennes). En juin, Hansen signe une tribune libre dans *De Letzeburger Bauer* qu'il intitule « Der Fehler liegt in der Eile ! », appelant à une « Regulierungspause ». À quatre mois des législatives, l'eurodéputé drague sans vergogne le vote agricole et nordiste, en s'adonnant à du *green bashing*. La loi sur la restauration de la nature aurait été concoctée par des « Gutmenschen und Weltenretter », qui seraient « les pires populistes et fossoyeurs de notre agriculture productive ». Mais au Parlement européen la fronde de droite échoua et la loi finit par être adoptée sur le fil du rasoir en juillet. Christophe Hansen et Isabel Wiseler-Lima ont maintenu jusqu'au bout leur position de blocage. BT



Albert Borschette (1970-1976)



Nicolas Mosar (1985-1989)



René Steichen (1990-1995)

la concurrence en 1970. Ces « années d'apprentissage » l'auraient marqué, raconta Dondelinger en 1988 au *Land* qui renchérisait sur la « Statur » européenne de Borschette « die weit über seine kleinstaatliche Herkunft hinauswuchs ». L'historienne française Mauve Carbonell donne une image un peu plus contrastée du personnage. « De nombreuses voix s'élèvent rapidement contre l'attitude, jugée autoritaire par certains, du commissaire Borschette » auquel on reproche de vouloir « débarquer » les personnes en poste pour y placer « ses » Luxembourgeois, écrit-elle dans *De la guerre à l'union de l'Europe* (2015).

Au Grand-Duché, la nomination de Borschette avait également soulevé la polémique. Les libéraux venaient de remplacer les socialistes comme *junior partner* du CSV, et ils demandaient la tête de Victor Bodson, commissaire européen depuis trois ans seulement. Gaston Thorn estimait qu'il était temps d'envoyer l'ex-ministre LSAP (âgé alors de 68 ans) à la retraite. « Il ne m'appartient pas de décider jusqu'à quel âge quelqu'un peut rester, mais sur les bancs socialistes de ce pays et ailleurs on pose souvent des critères de 70 ans », déclarait le « JFK luxembourgeois » à la Chambre. Le Premier ministre Pierre Werner (CSV) ne cachait pas son embarras. Il discourt longuement sur « l'aspect délicat d'un accord intervenu sous la politique antérieure et sous le gouvernement antérieur à propos de l'occupation de certains postes. » Mais la majorité aurait changé, et avec elle les réalités politiques : « Aujourd'hui, nous avons l'impératif de ne pas jeter la méfiance entre les partis de la coalition. » Cela ne ferait pas de lui « un renégat », il chercherait seulement à « ne pas exposer le pays à une crise politique inopportune ». L'ambassadeur Borschette ne présenterait d'ailleurs « pas de tendance politique spécifique ».

Avant Albert Borschette, trois Luxembourgeois avaient tenté de définir une politique commune des transports à Bruxelles. Après douze ans, le constat fut à l'échec. Ni les socialistes Michel Rasquin (mort quelques mois après sa nomination) et Victor Bodson, ni le diplomate Lambert Schaus ne réussirent à « dompter ce 'bastion des nationalismes' », écrit Mauve Carbonell. Dans un hommage à Lambert Schaus édité en 1977 par ses amis, on lit que celui-ci aurait hérité des transports « faute d'un autre candidat » : « Du fait de la complexité technique des matières à traiter en même temps que du caractère indéfini de la politique à élaborer, la responsabilité du secteur n'aiguise pas l'appétit des commissaires. »

En 2023, François Bausch (Déi Gréng) y jetait pourtant son dévolu, avec la gratuité des transports comme pitch. Les législatives en ont décidé autrement. Les Verts tremblent aujourd'hui pour leur siège au Parlement européen, et le nom de François Bausch circule désormais

comme potentiel co-*Spëtzekandidat* censé sauver les meubles. L'ultra-conservateur Fernand Kartheiser piquant le siège à l'écologiste Tilly Metz ; voilà qui rendrait totale l'humiliation de 2023. Principalement engagée sur des dossiers de protection d'animaux, Tilly Metz veut « se battre comme une lionne » pour défendre le mandat.

Le DP aura du mal à rééditer son succès de 2019, lorsque Monica Semedo avait emporté un deuxième siège pour les libéraux (qu'elle refusera de lâcher après les sanctions prononcées contre elle pour mobbing). Les libéraux luxembourgeois sont menés par Charles Goerens (71 ans) qui cultive depuis des décennies son image de *elder statesman*. (Son âge ne l'empêcherait pas de « formuler de nouvelles

idées », assure-t-il au *Land*.) Nicolas Schmit ne s'est pas encore prononcé s'il compte se porter candidat aux européennes. Le socialiste Marc Angel a réussi à se réinventer comme un des quatorze vice-présidents du Parlement européen. Il risque, de nouveau, d'être évincé par un pont de LSAP voulant fuir l'ennui du Krautmaart. « J'ai toujours été un *Parteizaldot* », avoue Angel au *Land*. La conquête d'un deuxième siège serait un objectif « terriblement ambitieux », concède-t-il, mais ce serait son « dernier challenge ». Les sondages prédisent une percée à l'extrême-droite qui pourrait devenir la troisième fraction plus importante du futur hémicycle. Face à la déferlante populiste qui se profile, les querelles de postes entre Hansen et Schmit pourraient vite paraître byzantines. ●

Aarbechterjong

Contrairement à beaucoup de commissaires luxembourgeois avant lui, Nicolas Schmit n'a pas sombré dans le labyrinthe institutionnel de Bruxelles. Il a réussi à se distinguer par plusieurs propositions de directives gentiment progressistes. Celle sur le salaire social minimum lui a valu les critiques du patronat européen. (Le texte reste en réalité soft : la commission se borne à proposer un cadre commun qui devra favoriser une « convergence ascendante ».) Schmit a également fait élaborer une directive sur le travail de plateforme ; « do war de Nicolas och den Held », dit fièrement l'eurodéputé Marc Angel. Censée endiguer l'uberisation, elle vient d'être dézinguée par Macron.

Angel continue son pitch : « Il est plus connu qu'on ne le pense. Au moins dans certains milieux qui sont importants pour la social-démocratie et qu'il faut reconquérir. » Le commissaire à l'emploi et aux droits sociaux a soigné sa gauche. Il s'est créé une assise auprès des syndicats

européens, dont il apparaît comme le candidat officiel. « Je suis un grand critique de l'idéologie néolibérale », rappelait-il en 2020 au *Land*. Au lendemain de la crise de 2008, Schmit avait senti le vent tourner. Lui qui n'avait jamais compté comme Lénks-Sozialist, sera un des premiers à critiquer le diktat de l'austérité imposé par l'Allemagne aux pays du Sud, n'hésitant pas à désigner, dans la vénérable FAZ, certaines décisions d'Angela Merkel de « populistes ».

Professionnellement, Nicolas Schmit a toujours évolué entre diplomatie et politique. Malgré son allure distante, il est loin d'être un pur technocrate. Né en 1953 à Differdange dans une famille ouvrière, il s'est formé politiquement dans le PS français pendant ses années d'études à Sciences Po Aix. Au sein du LSAP, Schmit est un des rares à suivre les débats intellectuels internationaux. Il est peu charismatique (et encore moins jovial), mais bon rhétoricien. Il est peu à l'aise dans le *small talk*, mais sait s'adresser à une foule. BT

B L O G



PERSONALIEN

Martine Hansen,

Landwirtschaftsministerin (CSV), versicherte am Mittwoch nach einem Treffen mit der Bauernzentrale, hierzulande blieben den Landwirten alle Subventionen erhalten. Angesichts der „Traktorproteste“ Anfang des Monats in Deutschland und der Straßenblockaden im Département Moselle diese Woche drückt die Ankündigung auch den politischen Plan der CSV aus, ihr Wählerpotenzial unter den Landwirten zu

konsolidieren und kurzfristig, vor den Europawahlen, keine Angriffsfläche zu bieten, die vielleicht die ADR ausnutzen könnte. Der Beziehungspflege zwischen CSV und Landwirten sollen auch die im Koalitionsvertrag angekündigten „Landwirtschaftstische“ dienen. Alle sechs Monate werde einer staffinden, hatte Martine Hansen vergangene Woche in der Kammer bekanntgegeben. Der erste Tisch am 4. März werde dem Thema „Bauen in Grünzonen“ gewidmet sein. So dass er Gelegenheit bietet, mit der „Verbotspolitik“ zu brechen, die die CSV im Wahlkampf den Grünen vorgehalten hatte (Foto: sb). PF

Serge Wilmes,

Umweltminister (CSV), hat sich zur Realpolitik bekannt. Seine Aussage: „Nous allons

tout faire pour sortir de notre mix énergétique le nucléaire produit dans les pays voisins“, gegenüber *L'Essentiel* am 14. Dezember fiel den Abgeordneten Joëlle Welfring und François Bausch von den Grünen auf, denn im Koalitionsvertrag steht das so nicht. Auf ihre parlamentarische Anfrage, ob die gesamte Regierung das so sieht oder ob sich der Umweltminister „persönlich“ äußerte, antwortete Wilmes diese Woche mit einem *Copy-Paste* von Ideen, die zu erneuerbaren Energien im Koalitionsvertrag stehen. Energieminister Lex Delles (DP) schrieb mit. PF

SOZIALES

Noch ein bis zwei Jahre

28 Allgemeinmediziner/innen greifen bisher auf das Paiement immédiat direct (PID) mit der CNS zurück. Die Überweisung des

Kassenteils an der Leistung an den Arzt innerhalb von Sekunden und die ebenso schnelle Abbuchung der Selbstbeteiligung beim Versicherten soll der digitale Ersatz für den *Tiers payant généralisé* sein. Ab März würden Zahnärzt/innen und Spezialist/innen angeschlossen, sagt CNS-Präsident Christian Oberlé dem *Land*. Allerdings sind 28 Allgemeinmediziner/innen nicht viele gegenüber den 552 „à activité significative“. Laut Christian Oberlé bestehe das „Hauptproblem“ in der kleinen Zahl der IT-Firmen, die die PID-Software in den Arztpraxen installieren, und ihrer oft geringen Größe. Oberlé schätzt, dass es ein Jahr dauern könne, bis das PID im großen Stil installiert ist, ein weiteres Jahr sei für Updates nötig. „2 000 Parameter pro Woche aber werden zurzeit schon per PID bei uns abgerechnet. Als wir im

Herbst anfangen, waren es 400.“ Auf die Kritiken mancher Ärzte, es könne zwei Tage dauern, bis eine Überweisung der CNS per PID eintrifft, entgegnet Christian Oberlé, seitens der CNS würden die Überweisung sofort ausgelöst. Verzögerungen entstünden bei Banken, die keine Sofortüberweisungen annehmen und weitergeben. „Die meisten großen Banken tun das aber.“ (Foto: Martin Linster). PF

POLITIK

Die Wahlaussagen

Die CGFP erinnert in der diese Woche erschienenen ersten Ausgabe ihrer Zeitung *Fonction publique* im neuen Jahr CSV und DP an ihre Wahlaussagen zu den Renten. Auf den CGFP-Wahlprüfstein, ob die Parteien zustimmten, dass es „keine Verschlechterungen bei den Pensionen“ geben dürfe, habe die DP erwidert: „Die DP stimmt dem zu“, während die CSV angab: „Ja, die CSV steht für gute und sichere Pensionen.“ Die CGFP erklärt, sie sage „Nein zu Verschlechterungen bei der Altersversorgung“. PF

Mittelstandsgewerkschaft

Um die Interessen des Mittelstands zu wahren und ihre „situation matérielle“ zu verbessern, haben acht Freiberufler kürzlich die Union des indépendants gegründet. Die meisten der Gründungsmitglieder sind Expats und im



Dienstleistungsbereich (Immobilien-, Finanz- und Steuerberatung, Projektmanagement) oder im Einzelhandel tätig. Mit dem früheren Chem-Generaldirektor Hansjörg Reimer ist auch ein Arzt unter ihnen (Foto: sb). Eigenen Aussagen zufolge will die Vereinigung sich vor allem Freiberuflern annehmen, die in die Selbständigkeit „gezwungen“ würden, weil ihnen für ein Angestelltenverhältnis die notwendigen Voraussetzungen fehlen oder es an ordentlich bezahlten Jobs mangelt, schreibt die Vereinigung auf ihrer Facebook-Seite. Deshalb will sie dazu beitragen, Vorurteile gegenüber Freiberuflern abzubauen und sich für bessere Arbeitsbedingungen für sie einsetzen. Parteien und Interessenverbände mit ähnlichen Anliegen hatte es schon in der Vergangenheit gegeben. Zuletzt das 1990 vorwiegend von Anwälten gegründete Syndicat des indépendants et des classes moyennes – Lëtzebuerger Mëttelstandsgewerkschaft um CSV-Politiker/innen wie Henri Frank und Raymonde Huberty-Lies, das jedoch nie besonders aktiv war. LL



Stärker besteuern

Die Regierung müsse den „Mut haben, große Klimakiller zur Kasse zu bitten“, schrieb der Mouvement écologique diese Woche. Die Taxe, die bei der Neuzulassung von Autos erhoben wird, müsse zum einen nach dem Gewicht gestaffelt werden. In Frankreich etwa werde ab 2025 für Autos ab 1,6 Tonnen eine höhere Taxe verlangt; auch für schwere Elektroautos. Verbrennerfahrzeuge wiederum würde der Mouvement écologique mit einem „Malus“ belegen: Je höher der CO₂-Ausstoß, umso höher die Taxe. in Frankreich, so der Méco, sei sie ab einem Emissionswert von 117 Gramm CO₂ pro Kilometer um 50 Euro höher. Dagegen würden bei 193 Gramm pro Kilometer 60 000 Euro fällig.

In Luxemburg ist die Taxe so klein, dass sie gerade mal die *frais du dossier* bei der Zulassungsbehörde SNCA deckt. Im Autoland wirken die Ideen des Umweltverbands kühn. Doch das Umweltministerium ist nun CSV-geführt. Ein CSV-Kongress in Rodange hatte am 9. November

2019 bei lediglich einer Enthaltung eine Resolution über „Wachstum, Klimaschutz und Wohnungsbau“ angenommen. Darin steht unter anderem, „besonders emissionsstarke Autos“ müssten stärker besteuert werden.

Um dieses für die Partei noch immer verbindliche politische Ziel zu erreichen, könnte der nationale Energie- und Klimaplan (Pnec) der vorigen Regierung eine Hilfe sein. Die CSV-DP-Regierung will sich an ihn halten. Auf Seite 188 des Pnec wird als Maßnahme Nummer 420 angekündigt, die Einführung einer CO₂-abhängigen Zulassungstaxe ab 2025 werde „analysiert“. Ob das schon geschieht? Anscheinend noch nicht. Aber das Umweltministerium teilt dem *Land* mit, „dass mir d'Analyse vun der ‚Mesure N° 420 Taxe d'immatriculation sur les véhicules routiers révisée‘ – sou wéi se am Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) vermierkt ass – an Zesummenaarbecht mat den zoustännegge Ministèren an Ugrëff huele wäerten“. PF





Sven Becker

Im Hintergrund: (v.r.n.l.) Jacques Flies, Bob Kieffer, Jeff Feller und Tom Oswald mit René Winkin (Fedil) nach einer Tripartite-Sitzung im September 2022

Transferperiode

IIII Luc Laboulle

Seit dem Regierungswechsel werden hohe Beamtenposten beim Staat neu- und umbesetzt. Eine Bestandsaufnahme

Wie nach Regierungswechseln üblich, dreht sich auch diesmal das Personalkarussell beim Staat. Die CSV hat nach zehn Jahren Opposition den größten Bedarf an neuen Premiers Conseillers de Gouvernement, Conseillers de Gouvernement première classe, Conseillers de Gouvernement und Conseillers de Gouvernement adjoints, die in den Ministerien darauf achten, dass die „gewöhnlichen“ Beamten die politischen Vorgaben ihrer Minister/innen umsetzen. Bei der regierungserprobten DP bleiben die Regierungsräte größtenteils bei ihren „alten“ Minister/innen, bisweilen folgen sie ihnen in neue Ressorts. Bislang zeigt sich, dass die verschiedenen Regierungsmitglieder sehr unterschiedlich mit der Ernennung von Kabinettschef/innen, Generalkoordinator/innen und Generalsekretär/innen umgehen. Manche bestehen darauf, sich mit Parteimitgliedern oder Vertrauensleuten zu umgeben und grenzen die Regierungsräte ihrer Vorgänger/innen aus, indem sie sie aus dem alltäglichen Betrieb und vom internen Informationsfluss ausschließen – sie „kaltstellen“. Andere zeigen sich gegenüber erfahrenen Beamten toleranter, setzen auf Vertrauen und Dialog – selbst wenn die Beamten nicht der eigenen Parteien angehören.

Insbesondere die LSAP, die manche Ministerien fast 20 Jahre leitete, hatte von ihrer langen Regierungsbeteiligung profitiert, um beim Staat Parteimitglieder zu platzieren, die zum Teil auch für sie bei Wahlen kandidierten. Überhand nahm diese Praxis zuletzt im Sport- und Arbeitsministerium unter Dan Kersch und Georges Engel, in geringerem Maß auch im Gesundheits- und Sozialministerium. In den beiden Ersteren kam es seit November zu den größten Umwälzungen.

Im Sportministerium hat der neue CSV-Minister Georges Mischo schlichtweg das Kabinett aufgelöst und die Posten mit Vertrauten neu besetzt. Die im November 2022 von Georges Engel ernannte Generalkoordinatorin Vanessa Tarantini kehrt in die LSAP-Fraktion zurück, die sie künftig mit Taina Bofferding als früherer politischer Beraterin im Innenministerium, Nathalie Schmit, im Tandem leiten wird. Tarantini ist Präsidentin des LSAP-Südbezirks und war Kandidatin bei den Gemeindewahlen in Mamer. Neuer Gene-

Die LSAP hatte von ihrer langen Regierungsbeteiligung profitiert, um beim Staat Parteimitglieder zu platzieren, die zum Teil auch für sie bei Wahlen kandidierten

ralkoordinator im Sportministerium wird François Knaff, früherer Generalkonsul in New York. Seit September 2012 war er stellvertretender Generaldirektor im Wirtschaftsministerium, erst unter Etienne Schneider, später unter Franz Fayot. Für das Sportministerium qualifiziert ihn vielleicht, dass er Verwaltungsratsmitglied des luxemburgischen Tennisverbandes FLT und Vater des Tennisprofis Alex Knaff (26) ist. Mit der Unterstützung der FLT hat der frühere Escher Bürgermeister Mischo den Ausbau des nationalen Tenniszentrums im Escher Viertel Lallingen geplant, den der Staat zu 70 Prozent bezahlt. François Knaff ist nicht verwandt oder verschwägert mit dem Escher DP-Schöffen Pim Knaff.

Ebenfalls unter Kersch beziehungsweise Engel im Sportministerium ernannt wurden die früheren Gemeindebeamten Steve Faltz und Thierry Wagner, damit sie bei den Gemeindewahlen als LSAP-Spitzenkandidaten antreten konnten. Faltz, dem es im Juni nicht gelang, den früheren Bürgermeister Georges Mischo zu stürzen, ist inzwischen Oppositionsleiter in Esch/Alzette. Er hat sich gleich nach der Vereidigung seines kommunalpolitischen Kontrahenten als Sportminister einen neuen Job gesucht und beginnt bald als Industrieingenieur bei

der Stadt Differdingen. In dieser Gemeinde ist Thierry Wagner seit sieben Monaten Schöffe. Als solcher und als Vorstandsmitglied der interkommunalen Syndikate Minett-Kompost und Tice stehen ihm fast 40 Stunden *congé politique* zu, so dass er nur noch selten im Ministerium anwesend sein muss. Als CSV-Sympathisant entpuppte sich hingegen Eneps-Direktor Charles Stelmes, der Mitglied in Engels Kabinett war. Bei den Koalitionsverhandlungen war er Teil einer CSV-Arbeitsgruppe, er wird voraussichtlich in Mischos Kabinett bleiben.

Auch im Arbeitsministerium kommt es zu einer Kabinettsumbildung. Der bisherige Generalkoordinator Tom Oswald, den Kersch einst aus der Monnericher Gemeindeverwaltung mitbrachte, wird durch Nadine Welter ersetzt. Welter kam vor 20 Jahren unter François Biltgen (CSV) ins Arbeitsministerium, zuletzt war sie Verantwortliche für Arbeitsrecht. Der von Dan Kersch eingestellte Öffentlichkeits- und Personalbeauftragte, der einstige *Eldorado*-Journalist und ehemalige Differdinger LSAP-Gemeinderat Pierre Hobsch, wird durch Anne Heintz ersetzt. Die frühere *Wort*-Lokaljournalistin gilt als enge Vertraute von Arbeitsminister Georges Mischo. Unter ihm als Bürgermeister stieg sie zur Leiterin der Kommunikationsabteilung in der Escher Gemeindeverwaltung auf. Die Zukunft der anderen Kabinettsmitglieder, dem früheren LSAP-Fraktionssekretär Claude Tremont, und Bob Greis, LSAP-Kandidat bei den Gemeindewahlen in Sandweiler, ist noch ungewiss. Intern hat Mischo verlautbart, dass er nicht mit Sozialisten zusammenarbeiten werde.

Zu politischen Umbildungen kam es auch im Innenministerium. Taina Bofferding als Kabinettschef Alain Becker, früherer LSAP-Gemeinderat in Düdelingen, ist von Léon Gloden (CSV) zum Direktionsbeauftragten für den Zivilschutz degradiert und durch das langjährige CSV-Mitglied und Glodens Vertrauten Steff Schaefer ersetzt worden. Neuer politischer Berater und Kommunikationsbeauftragter im Innenministerium ist der frühere *Wort*-Journalist und stellvertretende CSV-Fraktionssekretär Claude Feyereisen (*d'Land*, 12.01.2024).

Premierminister Luc Frieden (CSV) achtet bei der Ernennung seiner Vertrauensleute offenbar weniger auf Parteizugehörigkeit als auf die bürgerliche Herkunft. Sein neuer *chief of staff* im Staatsministerium, Michel Scholer, entstammt der Familie, die die Kaufhäuser Grands Magasins Monopol gründete und die ersten Fast-Food-Ketten in Luxemburg ansiedelte (Wimpy, Quick, Chi-Chi's, Pizza Hut). Der 30-jährige Politikwissenschaftler begann vor sieben Jahren als Attaché im Finanzministerium, vor drei Jahren ließ er sich beurlauben, um eine Stelle als Senior Advisor beim Internationalen Währungsfonds in Washington DC anzunehmen. Parteipolitisch engagiert ist Michel Scholer bislang nicht gewesen. Sein Vorgänger, der frühere DP-Fraktionssekretär und ehemalige Schöffe der Ernztalgemeinde, Jeff Feller, der Paul Konsbruck im September 2021 als Xavier Bettels *chef de cabinet* ablöste, ist seit diesem Monat politischer Koordinator von Wirtschaftsminister Lex Delles (DP). Auch Feller hat sich inzwischen aus der aktiven Parteipolitik zurückgezogen.

Gleich nach der Vereidigung der neuen Regierung hatte die Diplomatin Christine Goy (50) den Diplomaten Jacques Flies schon als Generalsekretärin des Regierungsrats ersetzt. Dieses Amt ist – noch vor dem des Kabinettschefs des Premierministers – das höchste beim Staat. Christine Goys Vater René Goy war Generaldirektor des in Luc Friedens Heimatgemeinde angesiedelten Betonfabrikanten Chaux de Contern (heute Contern S.A.), an dem der langjährige Fedil-Vorsitzende und Gründer des Business Club Contern, Robert Dennewald, die Mehrheitsanteile hält. Ihr Bruder Jean-Marc ist Fonds-Manager und Präsident der Alfi. Christine Goys Vater und Bruder standen dem vor allem von der liberalen *Stater* Bourgeoisie frequentierten TC Spora vor, in dem sie bis heute Tennis spielt. Jacques Flies ist inzwischen der erste luxemburgische Botschafter in Südkorea, die Entscheidung hatte er noch in der letzten Legislaturperiode getroffen. Christine Goy war vor dem Wechsel in Friedens Staatsministerium Generalsekretärin in Sam Tansons Justizministerium, wo sie Véronique Bruck ersetzt hatte. Davor war sie stellvertretende Generalsekretärin im Außenministerium. 2005 kandidierte Christine Goy für die CSV bei den Gemeindewahlen in der Stadt Luxemburg. Stellvertretender Generalsekretär des Ministerrats bleibt der diskrete David Del Nin, der dieses Amt im Juni 2020 übernahm.

In der Kommunikationsabteilung des Staatsministeriums war es ebenfalls schon im November zu einem Wechsel gekommen. Florence Könnér, frühere Anwältin und Diplomatin im Außenministerium, ersetzte Céline Derveaux, die ihrerseits Kommunikationsbeauftragte von Yuriko Backes im Ministerium für Geschlechtergleichheit und Diversität wurde. Assistent wird Florence Könnér von Caroline Schlösser, frühere CSV-Mitarbeiterin und Kandidatin bei den Gemeindewahlen in Walferdingen.

In anderen CSV-geführten Ministerien kam es bislang nur zu vereinzelt Neubesetzungen. Im Justizministerium von Elisabeth Margue wird Gil Goebbels, ehemaliger Fraktionsmitarbeiter der LSAP und Sohn des früheren LSAP-Ministers Robert Goebbels, Nachfolger von Christine Goy als Generalsekretärin. Goebbels war schon seit 2021 Goys Stellvertreter. Politischer Berater und Beauftragter für Öffentlichkeitsarbeit der Justizministerin wird Pit Bouché, früherer Berater und Verwaltungsmitarbeiter der CSV, den die Grünen vor dreieinhalb Jahren als Parteikoordinator einstellten, um ihre Wahlkampagnen zu managen.

Umweltminister Serge Wilmes (CSV) hat seinerseits Charles Hurt zu seinem neuen Generalkoordinator ernannt. Hurt war seit 2010 als Anwalt in der Kanzlei des früheren CSV-Ministers Jean-Louis Schiltz tätig, seit 2022 als Partner. Zwischenzeitlich arbeitete der frühere CSJ-Präsident als Berater für die CSV-Fraktion und war 2013 für wenige Monate Attaché des damaligen Ministers für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur, Claude Wiseler (CSV). Die bisherigen Mitglieder der Generalkoordination – André Weidenhaupt, Mike Wagner und Marianne Mousel – sollen bis auf Weiteres im Amt bleiben. Im Ministerium für den öffentlichen Dienst hat Wilmes die stellvertretende Direktorin des CGPO, Anne Tescher, zur neuen Generalkoordinatorin ernannt. Ihr Vorgänger Bob Gengler, der 2016 von Dan Kersch nominiert wurde, wird ihr Stellvertreter. Beide sind nicht parteipolitisch aktiv.

Premierminister Luc Frieden (CSV) achtet bei der Ernennung seiner Vertrauensleute offenbar weniger auf Parteizugehörigkeit als auf die bürgerliche Herkunft

Im Finanzministerium hat Gilles Roth (CSV) seinen langjährigen Schöffen und Parteifreund aus Mamer, Luc Feller, zum Ersten Regierungsrat ernannt. Feller, der seit Roths Wechsel in die Regierung Bürgermeister von Mamer ist, legte sein Amt als Hochkommissar für Nationale Sicherheit erst auf politischen Druck hin nieder. Ihm stehen 40 Stunden *congé politique* zu, sodass er im Finanzministerium vor allem eine politische Rolle spielen dürfte. Der von Pierre Gramegna (DP) berufene Generalsekretär und Direktor der Staatskasse, Bob Kieffer, und die erst vor einem Jahr von Yuriko Backes ernannte Koordinatorin und frühere *Land*-Journalistin Anne Heniqui, die vorher schon Regierungsrätin ersten Ranges im Bildungs-, Außen und Gesundheitsministerium war, dürften vorerst im Finanzministerium bleiben.

Auch im Gesundheits- und Sozialministerium ist der Übergang von Paulette Lenert beziehungsweise Claude Haagen (beide LSAP) auf Martine Deprez (CSV) bislang vergleichsweise reibungslos über die Bühne gegangen. Im Gesundheitsministerium wird die bisherige juristische Beraterin, Sonja Trierweiler, Ian Tewes als Generalkoordinator ersetzen. Tewes wird sich hauptberuflich um die Agentur E-Santé kümmern, deren Leitung er im September übernahm. Die erfahrene Sonja Trierweiler war Direktionsmitglied bei der CNS, bevor Lenert sie 2019 ins Gesundheitsministerium holte. Weder Tewes noch Trierweiler sind parteipolitisch aktiv – im Gegensatz zu Santé-Direktor Jean-Claude Schmit und der Öffentlichkeitsbeauftragten Laura Valli, die beide für die LSAP bei den Kammerwahlen antraten. Sie bleiben jedoch einstweilen genauso im Amt wie der Generalkoordinator im Sozialministerium, Abilio Fernandes, der für die LSAP bei den Gemeindewahlen in Mamer kandidierte.

In DP-geführten Ministerien kam es bislang kaum zur Ernennung von neuen politischen Beamten. Stattdessen wurden Regierungsräte in andere Ministerien verschoben. Im Wirtschaftsministerium hat Lex Delles so fast das gesamte Kabinett umgebildet. Den langjährigen Kabinettschef Tom Theves hat er durch seine persönliche Vertraute Françoise Schlink ersetzt. Theves wurde 2012 Generalkoordinator unter Etienne Schneider und blieb es unter Franz Fayot (beide LSAP). Im offiziellen Organigramm des Wirtschaftsministeriums wird er inzwischen als Generalsekretär geführt. Françoise Schlink war Fraktionssekretärin der DP, bevor sie 2019 Generalkoordinatorin im Mittelstands- und Tourismusministerium wurde. Seitdem sind die beiden unzertrennlich. Neben Schlink hat Delles auch seinen Öffentlichkeitsbeauftragten, den früheren *Tageblatt*-Redakteur Damien Valvaso-

ri, mit in sein Kabinett im Wirtschaftsministerium genommen. Er ersetzt Paul Zenners, der nun für die Kommunikation des delegierten Tourismusministers Eric Thill (DP) zuständig ist. Olaf Münichsdorfer, früherer Generalkoordinator im Energieministerium (und ehemaliger *Land*-Journalist) wurde unter Lex Delles zum Direktor der Energieabteilung im Wirtschaftsministerium ernannt. Münichsdorfer hatte bereits das Büro von Claude Turmes (Grüne) in Brüssel geleitet, bevor er dessen Erster Regierungsrat wurde. Auch Xavier Bettels früherer Kabinettschef im Staatsministerium, Jeff Feller, ist (wie bereits erwähnt) ins Wirtschaftsministerium gewechselt – er soll die Zusammenarbeit zwischen den Ressorts Wirtschaft, Mittelstand und Tourismus koordinieren.

Eine ähnliche Aufgabe hat Max Dörner im Ministerium für Mobilität und öffentliche Bauten von Yuriko Backes (DP) übernommen. Er soll die politische Koordination mit den anderen beiden Ressorts der Ministerin – Verteidigung und Geschlechtergleichheit – herstellen, und darauf achten, dass ihre Prioritäten umgesetzt werden. Yuriko Backes hat den parteilosen Max Dörner aus dem Finanzministerium mitgenommen, wo er ihr Kommunikationsbeauftragter war.

Im Bildungsministerium, das Claude Meisch (DP) seit zehn Jahren führt, dürfte es kaum Veränderungen geben. In seinem anderen Ressort, dem Wohnungsbau, hat er den Kabinettschef seines grünen Vorgängers Henri Kox, Mike Mathias, durch die Generalkoordinatorin im Landesplanungsministerium von Claude Turmes und Agora-Präsidentin, Marie-Josée Vidal, ersetzt. Der frühere Staatsrat Mathias, der den Grünen politisch näher steht als seine Nachfolgerin, wurde von Meisch als Leiter des Conseil analyse et recherche im Wohnungsbauministerium „kaltgestellt“. Bei Vidal könnte sich allerdings ein potenzieller Interessenkonflikt stellen, denn ihr Lebensgefährte betreibt im Süden Luxemburgs zwei Immobilienagenturen, deren Anzeigen sie in der Vergangenheit gelegentlich auf ihrer nur für ihre Freunde einsehbaren *Facebook*-Seite teilte. Auf Nachfrage erklärte Marie-Josée Vidal, dass sie damit nicht gegen den Deontologie-Kodex für Regierungsräte verstoße und auch Minister Claude Meisch keinen Interessenkonflikt darin sehe. Seit sie Kabinettschefin im Wohnungsbauministerium ist, habe sie jedenfalls keine Anzeige mehr geteilt.

Im Kulturministerium wird sich voraussichtlich erst im Juli ein Wechsel auftun. Das Mandat des pensionsberechtigten Generalkoordinators Jo Kox wurde vor einer Woche um sechs Monate verlängert, damit Minister Eric Thill (DP) Zeit hat, einen Nachfolger für ihn zu suchen. In Xavier Bettels Außenministerium ist es unseres Wissens nach bislang nicht zu politischen Neubesetzungen gekommen.

Da die CSV-DP-Regierung erst seit zwei Monaten im Amt ist, sind weitere Ernennungen von Regierungsräten oder Wechsel zwischen den Ministerien und auch weitere Abgänge nicht auszuschließen.

Die Praxis der politischen Beamten, wie sie in Luxemburg seit 1974 existiert, ist nicht unumstritten. Sie werden aus politischen Gründen für sieben Jahre ernannt, brauchen in der Regel kein Staatsexamen abzulegen (außer sie waren schon vor ihrer Ernennung beim Staat), verdienen gut (bis zu 14 000 Euro monatlich) und haben viel Macht – wie die Regierungsmitglieder treffen auch die Kabinettschefs sich regelmäßig, um ihre Arbeit politisch aufeinander abzustimmen. Nach Ablauf der Sieben-Jahres-Frist oder nach einem Regierungswechsel dürfen sie bis zu ihrer Pensionierung im Staatsdienst bleiben, selbst wenn sie eigentlich nicht mehr gebraucht werden. Wenn sie versetzt oder kaltgestellt werden, ändert sich nichts an ihrem Gehalt.

In den vergangenen 20 Jahren hat sich die Obergrenze für die Ernennung politischer Beamter von 60 auf aktuell 133 mehr als verdoppelt (inklusive der sechs im höchsten Grad angesiedelten *Administrateurs Généraux*, die aber schon seit Jahren nicht mehr besetzt werden). 2018 erhöhten DP, LSAP und Grüne sie von 88 auf 126. Kurz nachdem CSV und DP in ihr Koalitionsabkommen geschrieben hatten, „le Gouvernement s'engage de prendre des mesures pour atteindre une représentation plus équilibrée au niveau des postes de haut niveau dans la fonction publique“, haben sie in ihrer Verordnung über die Organisation der Regierung das Limit gegenüber der Vorgängerregierung noch einmal um sieben Stellen angehoben. Von den 126, die die DP-LSAP-Grüne-Regierung sich 2018 über eine großherzogliche Verordnung „genehmigt“ hatten, seien 90,7 Vollzeitstellen tatsächlich besetzt, sagte der frühere Minister für den öffentlichen Dienst, Marc Hansen (DP), Ende Juni in einer Kammersitzung, in der das Parlament ein Ausführungsgesetz zur Umsetzung der Verfassungsrevision annahm. In diesem Gesetz wurde das Kontingent der politischen Beamten auf 150 begrenzt. Diese großzügige Obergrenze kann nur noch durch eine Gesetzesänderung und nicht mehr – wie bisher üblich – durch eine einfache großherzogliche Verordnung von der Regierung überschritten werden. ●

(V.r.n.l.) Max Dörner, Tom Theves, Frank Genot (Wirtschaftsberater des Premierministers) und Stefanie Simonelli (Sip)



Im Kreis drehend

IIII Sarah Pepin



Regierungsflüstern: Lydie Polfer (DP) und die Minister Lex Delles (DP) und Léon Gloden (CSV)

Ein holpriger Anfang für die schwarz-blaue Regierung. Seit Wochen wird über nichts anderes als das Bettelverbot gesprochen. Die Steuererleichterungen, mit denen Luc Frieden Wahlkampf gemacht hatte, interessieren die Gesellschaft offenbar weniger als gedacht. Die Grünen und die Piraten baten Innen- und Polizeiminister Léon Gloden (CSV) vergangenen Dienstag zu einem gemeinsamen Gespräch der Innen- und Sicherheitskommissionen, einem von der CSV beantragten *huis clos*, von dem die Öffentlichkeit ausgeschlossen war – ein Umstand, der die Opposition unglücklich stimmte. Darin ging es unter anderem darum, dass im Rahmen des Bettelverbots Polizisten aus anderen Regionen des Landes abgezogen werden müssen. Von wo genau, bleibt der Öffentlichkeit erst einmal vorenthalten. Léon Gloden teilte mit, er habe bisher keine schriftlichen Handlungsrichtlinien an die Polizei gegeben. Außerdem sei bisher kein Bettler von der Polizei aufgeschrieben worden. Im Vorfeld von Glodens Entscheidung Mitte Dezember habe er sich lediglich

mit Premier Luc Frieden (CSV) und der hauptstädtischen Bürgermeisterin Lydie Polfer (DP) beraten. Am Dienstagmorgen hatte sich die LSAP-Abgeordnete Paulette Lenert im *RTL* um die „Beharrlichkeit“ gesorgt, mit der die Verantwortlichen ihre Position in der Diskussion vertreten und den Mangel an Respekt gegenüber dem Rechtsstaat und der Gewaltentrennung bemängelt. Die Opposition (bis auf die ADR) fordert eine Stellungnahme des Premierministers und das Eintreten von einem von zwei Szenarien: die Schaffung eines rechtlichen Rahmens für das Bettelverbot oder das Zurückziehen des Artikels. Die Beweislage um die *mendicité organisée* existiert kaum. Verboten ist sie bereits. Immer wieder wird sie dennoch als Grund für die neue Polizeiregelung angeführt, die alle Formen des Bettelns verbietet, obwohl das „einfache Betteln“ seit 2008 nicht mehr strafbar ist, als es aus Versen aus dem Strafgesetzbuch gestrichen wurde. Dabei stößt die Argumentation von Polfer und Gloden mittlerweile auf (an Luxemburg gemessen) stärkeren

Gegenwind, auch aus der Justiz. Nachdem der Staatsanwalt Georges Oswald sich vergangene Woche geäußert hatte, kam die Generalstaatsanwältin Martine Solovieff gestern morgen auf *Radio 100,7* auf die Jurisprudenz zurück: „Mer si supposéiert d’Urteeler, déi eis Geriichter sprichen, och ze respektéieren, op dat eis elo passt oder net. (...) Fir mech ass dat relativ kloer.“

Eine Petition gegen das Verbot sammelte in Rekordzeit genug Unterschriften, um im Parlament debattiert zu werden und in den kommenden Tagen wird gleich zwei Mal gegen das Bettelverbot demonstriert. Am heutigen Freitag ruft das Kollektiv *Action* geint d’Heeschverbuet zur Demo auf; am Montag organisieren die linken, grünen und roten Jugendparteien eine Demo auf dem Knuedler, eine Stunde vor Beginn des städtischen Gemeinderats. Über die Motion der *Stater* Opposition aus Grünen, Linken, Piraten und LSAP für die Streichung von Artikel 42 aus der Polizeiverordnung wird dann abgestimmt. ●

ZUFALLSGESPRÄCH
MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Kulturkampf

Zehn Jahren lang wehte eine liberalere Brise durch die Gesellschaft. Nun soll die politische Kultur wieder konservativer werden. Im Dienst einer liberaleren Wirtschaft.

CSV und DP empfehlen sich einer durch Terrorismus, Klimaveränderung, Covid, Krieg und Inflation verunsicherten Wählerschaft. Gegen die realen Bedrohungen können sie nichts ausrichten. Deshalb erfinden sie Ersatzbedrohungen, neue Feinde. Die neuen Feinde sind wehrlos. Wertlos für die liberale Wirtschaft: Bettler, Obdachlose.

CSV und DP nennen die Kollateralopfer ihres Kulturkampfs Täter: Aus der Bettlerin vor Hermès, dem Obdachlosen vor Louis Vuitton machen sie eine Bettlermafia. „Jidderee weess, datt mueres um Boulevard Royal déck däitsch Limousine mat belscher Plack virfueren...“ Raunt Innenminister Léon Gloden auf *Radio 100,7* (13.12.23). Im Strafgesetzbuch heißt das „*mendicité organisée*“, „*mendicité forcée*“.

Streetworker strafen den Minister Lügen. Sie haben „nach ni moies an der Uewerstad esou eng Camionnette oder déi Mercedese gesinn“. So Caritas-Sprecherin Carole Reckinger (100,7, 8.1.24). In der *Présentation des statistiques policières 2022* geht keine Rede von „*mendicité organisée*“. Im Bericht des Europarats über Menschenhandel in Luxemburg von 2018 heißt es: „Le GRETA note également qu’il existe peu de connaissances parmi les parties prenantes concernant la traite aux fins de mendicité forcée“ (S. 22).

Der ADR-Abgeordnete Fernand Kartheiser fragte am 3. Januar 2023: „Kann d’Regierung bestätegen, datt déi organiséiert Heescherei zu Lëtzebuerg zouhëlt a méi aggressiv gëtt?“ Die grünen Minister Sam Tanson und Henri Kox wussten aus dem Vorjahr von sieben „Faite vun Heescherei, wou d’Police Protokoll erstallt huet“. Ob dabei organisierte Bettelei festgestellt wurde, ließen sie offen.

Mit dem Strafgesetzbuch halten die Besitzenden die Besitzlosen in Schach. Es verwehrt Bettlern die Gewerbe- und Versammlungsfreiheit. Seit 1810 bestraft Artikel 276 „[t]ous ceux qui mendieront en réunion“. Den Artikel gibt es bis heute. Er hat bloß die Nummer gewechselt: 342. Seit 2014 ahndet Artikel 382.1 organisierte Bettelei auch als Menschenhandel.

Die grüne Abgeordnete Viviane Loschetter berichtete dem Parlament am 12. März 2014: Staatsanwalt Jean-Paul Frising habe den Rechtsausschuss über organisierte Bettelei informiert. Dass es „schwéier ass, mat penale Mesuren eppes ze erreichen. An datt et éischer e soziale Problem ass.“

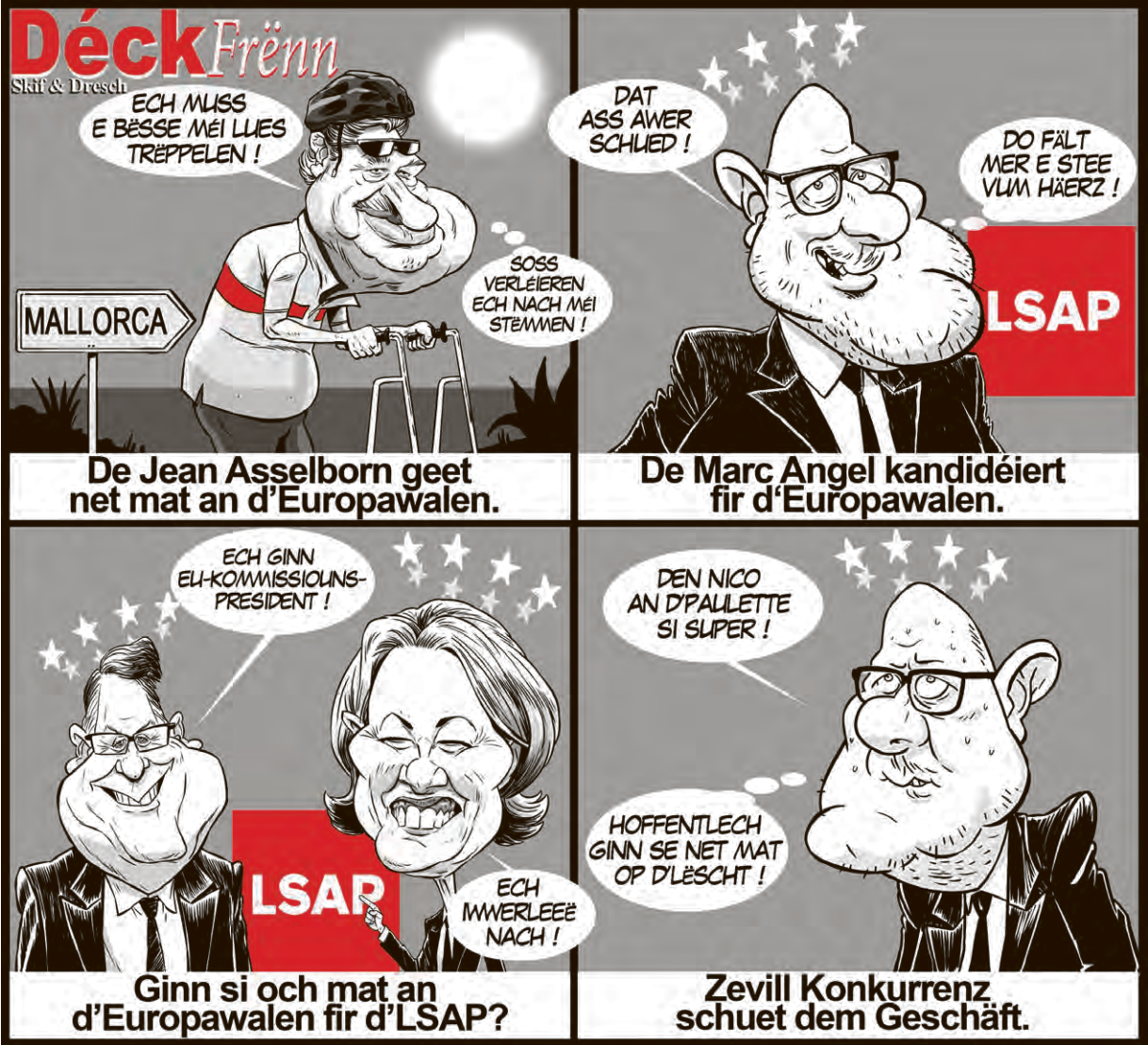
Staatsanwalt Georges Oswald erzählte vor einer Woche bei *RTL* von keinem einzigen Prozess wegen organisierter Bettelei. In der Strafverfolgung „ass net vill geschitt“. Sie sei „extreem, extreem schwierig“. Aber „et gëtt eng Rei Enquêtes. Mir hunn nach 2021 eng gemaach. Do waren d’ailleurs Mineure betraff. Déi hu mer och leider misse klasséieren.“

Die „organisierte Bettelei“ ist ein Gerücht. Der Artikel im Strafgesetzbuch ist seit jeher ein Zigeunerartikel. Mit „Bettlerbanden“ waren stets „Vagabunden“ gemeint: Roma und Sinti. Die Philister nennen die „Zigeuner“ heute vorsichtig „Rumänen“.

Der Schweizer Soziologe Jean-Pierre Tabin machte dem *Tageblatt* am 29. Dezember 2023 die Rechnung: „On a toujours l’idée de mafias qui s’en mettraient plein les poches. Or, la mendicité ne rapporte pas assez d’argent pour que cela puisse être le cas. Il y a bien de l’organisation, ce sont des villageois qui s’organisent, [...] mais on est sur une organisation familiale.“

Das Gerücht unterscheidet zwischen heimischen und ausländischen Armen: zwischen schicksalsergebenen und kriminellen. Dann kann die Stadtbürgermeisterin Sicherheit versprechen. Der Innenminister kann lautstark die Ärmsten vorführen. Damit seine Regierung lautlos die Reichen bedient. Das war seit jeher sein Geschäft.

Gnadenlos wollen CSV und DP an den Armen und Ohnmächtigen ein Exempel statuieren: Dass es möglich ist, mit Polizeigewalt, Gittern und Zäunen die alte gesellschaftliche Ordnung wiederherzustellen. Wenigstens zwischen *Groussgaass* und *Theaterplaz*. ● ROMAIN HILGERT



Un système électoral stable et efficace

IIII Henri Schmit

Les élections à la Chambre des députés du 8 octobre 2023 et la loi électorale



Avec un système proportionnel basé sur les pourcentages de la moyenne pondérée nationale, l'actuelle coalition CSV-DP n'aurait plus qu'une majorité d'un seul siège

Les élections luxembourgeoises sont sous de nombreux points de vue remarquables. Le système électoral, fondamentalement le même depuis cent ans, garantit la libre affirmation d'initiatives politiques nouvelles, produit un pluralisme politique raisonnable, une alternance fréquente mais ordonnée de la majorité, ainsi qu'une stabilité étonnante des gouvernements naturellement de coalition. Voyons de plus près la loi électorale.

La Chambre des députés a mis quinze longues années pour approuver une nouvelle Constitution, ou plutôt pour reformuler la celle de 1868 (modifiée à maintes reprises). Deux aspects sont à souligner. Même si pendant le parcours de révision il y a eu quelque tentative d'obstruction, le nouveau texte a été approuvé par une majorité écrasante. Et personne n'a sérieusement osé remettre en question le système électoral. Les critiques et les réflexions, les idées et les débats pourtant ne manquaient pas. Néanmoins tout est resté comme avant. Parfois il vaut sans doute mieux accepter quelque imperfection que de s'aventurer en terre inconnue, faire des corrections dont on ne connaît jamais toutes les conséquences d'avance.

L'alternative d'une répartition par listes nationales

Parmi les projets de réforme électorale c'est l'idée d'un système proportionnel à répartition nationale qui a suscité le plus d'intérêt. Intuitivement convaincante, la représentation proportionnelle parfaite est évidemment nationale, sans circonscriptions (comme pour l'élection de la Knesset en Israël).

Presque tous les systèmes électoraux parlementaires prévoient cependant des circonscriptions. Certains permettent aux candidats de se présenter dans plusieurs circonscriptions ou sur des listes avec plus de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, mais répartissent en fin de compte les sièges entre les listes au niveau national (comme aux Pays-Bas).

Une autre solution est de répartir entre les listes deux fois, en cascade, d'abord au niveau national, ensuite dans les circonscriptions (comme en Allemagne, d'abord au niveau fédéral, ensuite dans les Länder), en acceptant les incohérences qui en découlent inévitablement, car il est impossible de respecter les deux proportionnalités simultanément. La solution est de sacrifier la proportionnalité au niveau inférieur.

Enfin on peut réserver un certain nombre de sièges pour ajuster, dans les limites de ce nombre, au niveau national le résultat obtenu par les listes dans les circonscriptions (à l'instar de ce qu'on fait dans les pays scandinaves).

Sauf à voter par listes nationales pures et simples, les systèmes de représentation proportionnelle nationale sont donc relativement complexes et parfois incohérents. Quelle serait, sur la base des suffrages exprimés le 8 octobre 2023, la répartition des sièges à la Chambre des députés, si on avait utilisé un système proportionnel national ? Partons des suffrages effectifs en pourcentages, d'abord par circonscription, ensuite en moyenne pondérée nationale.

%	Centre	Est	Nord	Sud	National
LSAP	11,79	17,28	15,29	24,53	18,15
DP	25,25	22,92	17,55	14,11	19,16
Greng	11,53	7,64	6,68	7,07	8,31
CSV	29,94	30,61	33,08	27,80	29,83
Lenk	3,94	2,51	2,59	4,35	3,62
ADR	6,55	9,47	12,04	10,50	9,55
Piraten	6,50	4,90	7,71	6,92	6,66
Fokus	2,73	2,51	3,14	2,20	2,58

Dans le système actuel à quatre circonscriptions le résultat en sièges a été le suivant :

sièges	Centre	Est	Nord	Sud	National
LSAP	3	1	1	6	11
DP	6	2	2	4	14
Greng	2	-	-	2	4
CSV	7	3	4	7	21
Lenk	1	-	-	1	2
ADR	1	1	1	2	5
Piraten	1	-	1	1	3
Fokus	-	-	-	-	-

Avec un système proportionnel national basé sur les pourcentages de la moyenne pondérée nationale le résultat aurait été sensiblement différent : huit listes au lieu de sept seraient représentées à la Chambre. Avec 2,58 pour cent des suffrages nationaux, le candidat le mieux placé de la liste Fokus aurait en effet été élu. Le CSV et le DP auraient chacun deux députés de moins, alors que les Verts, l'ADR,

les Pirates et Fokus en auraient chacun un de plus. Une conséquence indirecte de ce modèle serait que l'actuelle coalition CSV-DP n'aurait qu'une majorité infime d'un seul siège et qu'une coalition hypothétique entre le CSV et le LSAP n'aurait pas de majorité.

Une assemblée fragmentée en de nombreux petits groupes est communément considérée comme dysfonctionnelle et la plupart des promoteurs des systèmes proportionnels proposent de contraster la fragmentation à travers un seuil légal de trois pour cent ou de cinq pour cent (« Fünf-Prozent-Hürde »).

Quelle aurait été la répartition par sièges de la Chambre des députés si une répartition nationale avec seuil légal avait été utilisée le 8 octobre 2023 ? Dans l'hypothèse d'un seuil de trois pour cent, le LSAP gagnerait le siège de Fokus maintenant exclu. Avec un seuil de cinq pour cent, aussi les Lénk seraient exclus, leurs deux sièges passant au CSV et au DP respectivement.

	résultats 2023	circonscription unique	seuil légal 3%	seuil légal 5%
LSAP	11	11	12	12
DP	14	12	12	13
Greng	4	5	5	5
CSV	21	19	19	20
Lenk	2	2	2	-
ADR	5	6	6	6
Piraten	3	4	4	4
Fokus	-	1	-	-

Seuil légal et seuil effectif

Les seuils légaux, une correction sans doute utile, mais arbitraire, bizarrement utilisés même dans des systèmes proportionnels à répartition par circonscriptions, produisent un effet similaire à la réduction du nombre de sièges à pourvoir, que ce soit au niveau des circonscriptions ou dans l'assemblée elle-même. Les circonscriptions servent à simplifier l'élection, à réduire le nombre de candidats, à faciliter le vote, à rationaliser le choix et à garantir une représentation plus équitable des différentes parties du pays.

Pour analyser l'effet créé par le nombre de sièges disponibles les experts parlent de « seuil effectif » qui en fin de compte dépend moins de la magnitude moyenne (M, nombre de sièges par circonscription) que de la magnitude des circonscriptions les plus grandes. En comparant de nombreux systèmes on a noté que le seuil effectif peut être estimé à $\theta = (100/(M+1)) * 0,75$. Au Luxembourg la magnitude moyenne étant 15, le seuil effectif serait 4,7 pour cent. Or, le seuil réel varie beaucoup entre les deux grandes et les deux petites circonscriptions.

Dans le système actuel, avec 3,62 pour cent des suffrages au niveau national, les Lénk ont obtenu deux sièges, mais seulement dans les grandes circonscriptions, un au Sud (avec 4,35%) et un au Centre (avec 3,94%), où ils réalisent aussi leurs meilleurs scores. Mas est-ce cohérent d'avoir des conditions de succès très différentes selon le lieu où on se présente ? L'ADR a obtenu deux sièges de 23 au Sud avec 10,5 pour cent, mais un seul partout ailleurs avec pourtant 12,04 pour cent au Nord, 9,47 pour cent à l'Est et seulement 6,55 pour cent au Centre. Les Verts ont obtenu deux sièges sur 21 respectivement sur 23 au Centre et au Sud avec 11,5 pour cent et 7,1 pour cent des suffrages, mais aucun des sept ou neuf sièges à l'Est et au Nord où ils ont eu 7,6 et 6,6 pour cent.

Il faut supposer que les choix électoraux sont influencés par un calcul rationnel, par les résultats des élections précédentes et par la prévision des probabilités des électeurs qui ne voulant pas gaspiller leur vote pour la liste qu'ils préfèrent, s'ils

sont convaincus que de toute façon cette liste restera sans élu, votent pour une liste de deuxième choix, mais avec plus de chances de succès. L’impact du système sur le choix des électeurs s’accroît dans le temps. Un tel calcul pourrait expliquer le score des Lénk moins bon au Nord et à l’Est. Le « vote utile » (ne pas gaspiller son vote avec des choix sans chances réelles) conditionne les pourcentages de vote aux frais des listes mineures.

Un système proportionnel national avec un seuil légal est, dans une certaine mesure, l’équivalent d’un système de répartition par circonscriptions avec un seuil effectif similaire. Pourquoi ne pas préconiser alors des circonscriptions plus uniformes ? Avant d’y arriver, il faut cependant faire une autre réflexion.

La base de calcul des sièges : population résidente ou inscrits aux listes électorales ?

D’aucuns se demandent si avec la croissance de la population le nombre de soixante sièges fixé en 1988 est encore suffisant. La question est oisive. Il n’y a aucun lien logique entre la population et la dimension de l’assemblée représentative. La seule certitude est que plus elle est nombreuse et moins elle est puissante : une assemblée de soixante députés décide plus facilement qu’une assemblée de 600 représentants, toutes choses restant égales par ailleurs.

La question plus pertinente est de savoir si le nombre de sièges par circonscription, inchangé depuis 1988 lorsque la population comptait 374 000 unités, est encore approprié en présence d’une population de 658 000 unités et une possible variation de la répartition démographique par circonscriptions.

En 1988 le nombre de sièges par circonscription a été fixé par la Chambre, de façon péremptoire, sans indiquer ni la base, ni la formule de répartition, mais tenant en fait compte de la population résidente. Dans un deuxième temps, en 2005, le législateur a précisé qu’une modification de ce nombre requiert une majorité qualifiée, la même que celle prévue pour réviser la Constitution, une condition confirmée dans le nouveau texte entré en vigueur en 2023.

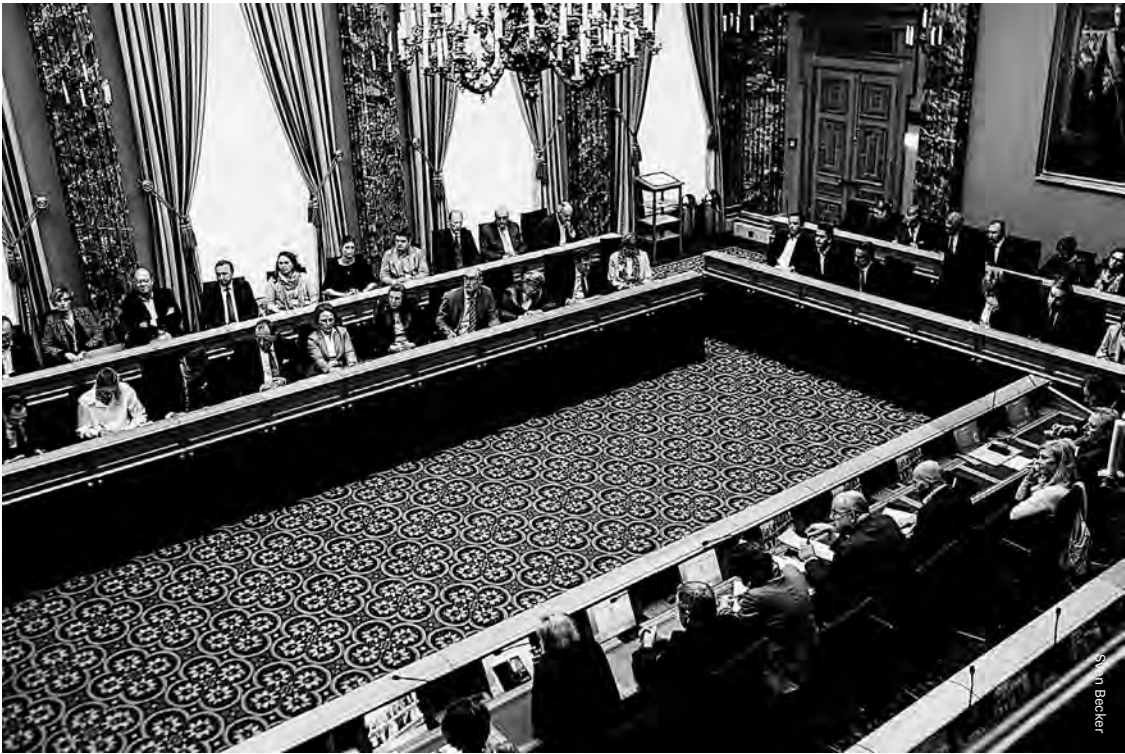
En 2013, une initiative de loi présentée par un député de l’ADR visait à changer le nombre de sièges par circonscription et à préciser la base de calcul en proposant comme dénominateur le nombre des inscrits aux listes électorales. Forte de l’avis contraire du Conseil d’État, la Chambre a rejeté la proposition.

L’initiative était légitimement intéressée : au Nord, où la proportion des étrangers est inférieure, l’ADR obtient un pourcentage de vote double par rapport au Centre où la population étrangère est de loin la plus nombreuse. L’idée pouvait sembler farouchement nationaliste : limiter la représentation démocratique aux seuls nationaux n’est-elle pas xénophobe ? Cette objection est erronée.

En démocratie, les élus représentent les électeurs

La détermination en 1988 du nombre de sièges par circonscription était basée sur un compromis trouvé entre les forces politiques. Le législateur n’a pas jugé utile expliciter la base du calcul. Suivant le texte de l’article 62 (sans modification) de la nouvelle Constitution « la Chambre des députés représente le pays » et « les députés votent sans en référer à leurs commettants ». Est-ce une raison pour calculer le nombre de sièges par circonscription sur celui de la population résidente (« le pays ») et non pas sur celui des électeurs inscrits ou des résidents ayant la nationalité ?

Le sens de la deuxième phrase est clair : il n’y a pas de mandat impératif, ni des électeurs, ni du parti qui a sélec-



D’aucuns se demandent si avec la croissance de la population le nombre de soixante sièges fixé en 1988 est encore suffisant

tionné le candidat, ni de ceux qui ont voté pour la liste et pour le candidat, ni même de tous les électeurs de la circonscription. Chaque député représente la nation toute entière et ne doit voter, idéalement, « en vue que de l’intérêt général » et national. Rien ne fait penser à une représentation de ceux qui n’ont pas le droit de vote. Mais même la première phrase correctement interprétée mène à la même conclusion : la formulation imagée du « pays » représenté par les députés exprime la même idée que la Chambre décide au nom de la Nation, dans l’intérêt de tous, pas d’une catégorie de personnes particulière. Or, le pays est la Nation, donc les électeurs.

Il ne faut pas une grande érudition pour comprendre qu’en démocratie les représentants élus représentent ceux qui les élisent, et non le pays entendu comme territoire d’une certaine dimension, comme succession de générations dans le temps, ou encore autre chose, comme la richesse ou les résidents. La citoyenneté confère les droits politiques aux adultes majeurs qui par ailleurs représentent légalement leurs enfants. Comment pourraient-ils représenter politiquement aussi les étrangers résidents ? La nationalité luxembourgeoise, assez facile à obtenir par naturalisation, est un droit des étrangers résidant depuis un temps suffisant au pays ; les intéressés ne doivent même pas renoncer à leur nationalité d’origine et peuvent donc voter deux fois, ce qui pourrait être contesté comme injuste, notamment dans l’Union européenne. Les lois votées par la Chambre valent bien sûr pour tous, même pour des visiteurs occasionnels, des touristes de passage.

En démocratie, le droit d’élire les représentants de la Nation appartient aux majeurs (capacité civile) qui possèdent la nationalité (capacité politique). Dès 1988 la logique sous-jacente au calcul pour déterminer le nombre de députés par circonscription était fallacieuse ; l’interprétation en apparence anti-nationaliste du Conseil d’État adoptée aussi par la majorité de la Chambre a permis de maintenir une grave injustice à l’égard des électeurs des circonscriptions avec moins d’étrangers.

Une nouvelle répartition des sièges par circonscription sur base des inscrits

En calculant le nombre de députés par circonscription sur la population et non sur les inscrits, le vote d’un électeur du Centre pèse exactement 1,5 fois celui de quelqu’un qui vote au Nord.

À supposer que les sièges par circonscription soient répartis correctement sur le nombre des inscrits aux listes électorales ou, ce qui revient pratiquement au même, sur la population résidente moins les étrangers (comme en Allemagne : « Bei Ermittlung der Bevölkerungszahlen bleiben Ausländer unberücksichtigt », *Bundeswahlgesetz, Wahlkreis-einteilung*), chacune des quatre circonscriptions existantes aurait droit aux sièges suivants :

Sièges	2023	population	électeurs	%	correct
Centre	21	239 937	81 687	28,5	17
Est	7	76 990	40 246	14,0	8
Nord	9	80 827	52 922	18,5	11
Sud	23	242 368	111 884	39,0	24
	60	640 122	286 739	100,0	60

Le Centre aujourd’hui avantagé par une forte proportion de population étrangère (presque deux sur trois par rapport à une moyenne nationale de un sur deux) devrait renoncer à quatre députés, le Nord obtiendrait deux sièges de plus, le Sud et l’Est un chacun.

Le résultat des dernières élections avec les circonscriptions repondérées

Avec les pourcentages de vote par circonscription du 8 octobre 2023, mais avec un nouveau nombre de sièges déterminé sur base du nombre des inscrits, les résultats aux dernières élections auraient été les suivants :

sièges	Centre	Est	Nord	Sud	National
LSAP	2	2	2	7	13
DP	5	2	2	4	13
Greng	2	-	1	2	5
CSV	6	3	4	7	20
Lenk	-	-	-	1	1
ADR	1	1	1	2	5
Pirates	1	-	1	1	3
Fokus	-	-	-	-	-

Par rapport à la situation actuelle, le LSAP aurait obtenu deux sièges en plus et les Verts un de plus, au frais du DP, du CSV et des Lénk, chacun avec un siège en moins. Rien n’aurait changé pour l’ADR, promoteur de la nouvelle façon de calculer, ni pour les Pirates d’ailleurs.

La subdivision du pays en circonscriptions plus uniformes

Revenons maintenant à l’autre problème, celui d’une subdivision différente du pays, donc de l’électorat, dans le but de créer des circonscriptions plus homogènes.

Si, sur la base de sa démographie, le Nord aurait droit à onze députés, une uniformisation minimale des circonscriptions devrait prévoir pour chaque nouvelle circonscription un maximum de onze sièges et un minimum de six, le droit théorique à douze sièges comportant l’obligation de scinder la circonscription en deux. Une commission indépendante vérifierait avant chaque élection, ou à des échéances plus longues à fixer, la répartition démographique et procéderait, le cas échéant, à des rectifications en utilisant la formule correcte, à savoir Sainte-Laguë, qui est neutre. La formule D’Hondt ou Hagenbach Bischoff utilisée correctement pour répartir entre les listes est moins neutre en ce qu’elle respecte le principe majoritaire ; elle empêche en fait que, dans des cas extrêmes, une minorité de listes

divisées puisse obtenir une majorité de sièges contre une ou plusieurs listes qui a ou ont obtenu la majorité absolue des suffrages. Utilisée erronément dans de nombreux pays pour répartir les sièges entre les listes la formule Sainte-Laguë pousse à la division des forces politiques et à la fragmentation dans de nombreux petits partis. Neutre pour la proportionnalité statique, elle est biaisée en matière de répartition par liste.

Avec la nouvelle méthode d'un minimum et d'un maximum, et d'un nombre de sièges par circonscription à ajuster périodiquement, on pourrait permettre aux communes, et à la limite aux fractions administratives de grandes communes, de demander, moyennant des procédures démocratiques et de longs préavis, de passer à certaines conditions d'une circonscription à une autre.

Si nous appliquions le principe du maximum onze et minimum six sièges aux données démographiques de 2023, il faudrait diviser la circonscription du Centre qui, avec le nombre de sièges recalculé sur les inscrits aurait droit à 17 députés, en deux circonscriptions, par hypothèse de neuf et de huit sièges, et celle du Sud, ayant sur ces bases droit à 24 députés, en trois circonscriptions ayant chacune huit sièges. Pour simplifier, supposons des pourcentages de vote identiques dans les deux nouvelles circonscriptions du Centre et dans les trois du Sud. Un calcul moins théorique et plus précis distinguerait les résultats effectifs par bureaux de vote, après avoir effectué un découpage hypothétique des circonscriptions existantes selon les règles proposées, une opération complexe et délicate, surtout pour le canton et la commune de Luxembourg, mais pas impossible.

La répartition des sièges par listes, dans les sept nouvelles circonscriptions serait la suivante :

		suffrages	sièges
Centre 1 9 sièges	LSAP	11,79	1
	DP	25,25	3
	Greng	11,53	1
	CSV	29,94	4
	Lenk	3,94	-
	ADR	6,55	-
	Pirates	6,50	-
Centre 2 8 sièges	LSAP	11,79	1
	DP	25,25	3
	Greng	11,53	1
	CSV	29,94	3
	Lenk	3,94	-
	ADR	6,55	-
	Pirates	6,50	-
Est 8 sièges	LSAP	17,28	2
	DP	22,92	2
	Greng	7,64	-
	CSV	30,61	3
	Lenk	2,51	-
	ADR	9,47	1
	Pirates	4,90	-
Nord 11 sièges	LSAP	15,29	2
	DP	17,55	2
	Greng	6,68	1
	CSV	33,08	4
	Lenk	2,59	-
	ADR	12,04	1
	Pirates	7,71	1
Sud 1 8 sièges	LSAP	24,53	3
	DP	14,11	1
	Greng	7,07	-
	CSV	27,80	3
	Lenk	4,35	-
	ADR	10,50	1
	Pirates	6,92	-
Sud 2 8 sièges	LSAP	24,53	3
	DP	14,11	1
	Greng	7,07	-
	CSV	27,80	3
	Lenk	4,35	-
	ADR	10,50	1
	Pirates	6,92	-
Sud 3 8 sièges	LSAP	24,53	3
	DP	14,11	1
	Greng	7,07	-
	CSV	27,80	3
	Lenk	4,35	-
	ADR	10,50	1
	Pirates	6,92	-

La représentation proportionnelle parfaite est évidemment nationale, sans circonscriptions

Selon cette méthode, le résultat national serait le suivant : avec quinze députés le LSAP en gagnerait quatre par rapport à la situation actuelle et deux par rapport au scénario avec les quatre circonscriptions repondérées sur base du nombre des inscrits. Avec 23 députés le CSV en gagnerait deux par rapport aux résultats réels et trois par rapport aux circonscriptions repondérées. Pour l'ADR rien ne changerait. Le DP aurait un député en moins, mais seulement à cause du recalcul des sièges par circonscription sur base des inscrits. Les Verts perdraient encore un député par rapport à la situation actuelle, deux par rapport aux circonscriptions repondérées. Les Pirates en perdraient deux. Les Lénk enfin n'auraient plus de députés. Serait-ce injuste ? Pas vraiment. Pour deux ordres de raisons.

L'axiome de base de la représentation proportionnelle parfaite ou nationale est qu'elle seule permet de refléter correctement dans la Chambre des députés le poids réel des forces politiques, des intérêts dans la société civile et des préférences de l'électorat. Ceci est un sophisme dans la mesure où les partis parlementaires, qui coordonnent le débat public sans pouvoir le monopoliser, préexistent bien sûr en tant qu'associations politiques aux campagnes électorales, mais leur fragmentation et leur poids respectif est à tous les égards le produit du système électoral. Aucun système ne permet de reproduire fidèlement une division des préférences qui préexisteraient dans l'électorat. C'est par contre le système électoral qui détermine dans le temps l'articulation politique de la représentation nationale et des choix électoraux.

L'autre argument est tiré de l'analyse du pluralisme, fondé sur la liberté des électeurs et des élus. La liberté des acteurs politiques, individus organisés en partis, élus organisés en groupes, s'exprime dans notre système électoral par la faculté de se coordonner en listes pour maximiser les chances de succès. Les candidats des Lénk peuvent s'organiser différemment, se mettre avec ceux d'une autre liste et optimiser ainsi ensemble leurs chances de succès. Les partis sont des associations politiques jouissant de la liberté de s'organiser comme ils l'entendent. Les listes sont des instruments de coordination électorale et de maximalisation des chances de succès. Les groupes parlementaires sont des instruments de rationalisation du travail parlementaire. Même si les partis politiques, reconnus par la Constitution, jouent un rôle important, exprimant le pluralisme démocratique et concourant à la formation de la volonté populaire et à l'expression du suffrage universel, la Chambre est composée de députés libres de changer de parti et de groupe.

Conclusion

À ce point nous pouvons résumer les résultats en sièges avec les différents modèles, en partant de la situation actuelle, comparée d'abord à une nouvelle répartition des sièges sur base du nombre des inscrits, ensuite à une subdivision de l'électorat en sept circonscriptions plus homogènes et enfin à une répartition par listes nationales, d'abord sans, ensuite avec deux niveaux différents de seuil légal.

Nous constatons qu'un seuil effectif de sept circonscriptions avec chacune de huit à onze sièges, ce qui équivaut à une moyenne théorique de 8,6 sièges, donc à un seuil effectif estimé empiriquement à $(100 / ((8,6 + 1)) * 0,75 = 7,8\%)$, produit des effets de fragmentation et d'exclusion assez similaires à un seuil légal national de cinq pour cent.

Les Lénk ne surmontent aucune de ces deux barrières de système. Avec 6,6 pour cent des suffrages nationaux, les Pirates en revanche entreraient au Parlement, et même dans l'hypothèse de sept circonscriptions, ils réussiraient à faire élire un candidat, mais uniquement au Nord, la circonscription qui compterait le plus de sièges, où avec 7,7 pour cent ils réalisent aussi leur meilleur score.

Les différences les plus sensibles entre les deux modèles de représentation proportionnelle, celui des listes nationales avec un seuil légal de cinq pour cent et celui du seuil effectif des sept circonscriptions, concernent les grands partis, concrètement le CSV et le LSAP qui par rapport à une répartition nationale avec seuil légal de cinq pour cent obtiendraient chacun trois sièges en plus, alors les Verts, l'ADR et les Pirates en perdraient six en tout. L'autre grand parti, le DP, un peu par hasard, obtiendrait le même nombre de députés dans les deux scénarios.

Le seuil effectif lié à la magnitude des circonscriptions favorise les grands partis par rapport aux petits qui dans un système de listes nationales franchissent la barre des cinq pour cent. Est-ce injuste ? Pas du tout. Le choix électoral n'est pas une préférence plate ou catégorique pour un parti, mais la simplification de préférences subordonnées, même si le système de vote ne permet pas de les exprimer. Ainsi, si un électeur prévoit que son parti (ou candidat) préféré ne gagnera pas, il vote pour un autre qu'il préfère à tous les autres plutôt que de gaspiller son vote, et ainsi de suite. Voter par listes est une simplification utile. Mais la division pure et simple de l'électorat en partis exclusifs, tendanciellement toujours plus nombreux, est une illusion basée sur une fausse idée qui ne respecte ni la logique démocratique ni la réalité des préférences électorales.

Pour cette raison il vaut mieux accepter dans un scrutin proportionnel de listes la simplification de voter par circonscriptions pas trop grandes, ce qui facilite le choix (moins de candidats par liste) et avantage les préférences plus populaires (les partis préférés par plus d'électeurs), plutôt que d'insister sur une division maximale et artificielle des partis parlementaires. ●

Henri Schmit est maître en droit et en philosophie. Il est auteur d'une monographie *Comment réformer le système électoral ?* publiée en décembre 2019 chez Legitech



Voter par listes est une simplification utile

Quand le pop fait pschitt

IIII France Clarinval

Coup de pouce aux entrepreneurs, aubaine pour les propriétaires ou distorsion du marché ? Les pop-up stores soulèvent des interrogations

Depuis le début de l'année, les annonces de cessation d'activités de commerces se succèdent à Luxembourg-Ville. Pit et Véronique Wanderscheid ont fermé leur boutique de la rue du Fossé et leur atelier gourmand de la rue du Curé. Tout près de là, Signorini Tartufi a baissé le rideau. La semaine dernière, la Table du Pain a fait faillite, laissant deux emplacements vides. Joslet a mis la clé de son local de la rue du Fort Neipperg sous la porte. Dans les mois qui ont précédé, on a vu des enseignes internationales comme Cop Copine, Riverwoods ou Side Steps fermer boutique. « La situation est difficile depuis le Covid et ne remonte pas autant qu'elle a baissé », analyse Fabrice Kreutz, agent immobilier spécialisé dans les commerces. Il dénonce en vrac, la concurrence des centres commerciaux et de la vente en ligne, les travaux, les rues fermées à la circulation ou les difficultés de recrutement. Nombre de commerçants se souviennent des heures noires de 2013 où vingt boutiques avaient fermé d'un coup à la suite de la faillite de Fred Castera et Pascal Einhorn (FCPE). Un traumatisme qui est encore dans les mémoires et que personne ne veut revivre. L'image de la capitale se trouve d'autant plus affectée par les fermetures que l'on a affaire à une sorte de cercle vicieux, les clients ayant tendance à délaisser les rues où ils ne trouvent pas assez de magasins pour faire leurs achats.

Le paysage de la capitale est aussi touché par le phénomène des franchises et chaînes internationales qui uniformise l'offre commerciale. La Grand-Rue ressemble à n'importe quelle rue piétonne de n'importe quelle ville moyenne. On y trouve les mêmes enseignes que partout. « Les propriétaires

préfèrent louer à des groupes internationaux, réputés plus solides et plus sûrs financièrement », justifie l'agent immobilier. Il constate cependant que certains locaux ne trouvent pas preneurs, « quand ils ne correspondent pas aux standards imposés par les franchises ». Spécialiste du *retail* au sein du réseau JLL, Anouchka Defalque traite généralement avec des groupes internationaux. « Le marché reste actif, il y a toujours de la demande pour les adresses premium ». Elle calcule que les loyers se situent entre 120 et 180 euros du mètre carré dans les rues les plus demandées. Des prix bien trop élevés pour qui veut monter une nouvelle affaire. Les commerçants indépendants ou les jeunes entrepreneurs ont bien du mal à trouver des emplacements abordables et des propriétaires qui les prennent au sérieux.

Depuis fin 2019, la Ville de Luxembourg essaye d'apporter une réponse à ces deux aspects en proposant des pop-up stores à la location. « L'initiative a été lancée par Serge Wilmes quand il était Premier échevin et en charge du commerce », rappelle Maurice Bauer (CSV) qui lui a succédé. Le but est à la fois de revitaliser les commerces vides et de donner l'occasion à de nouveaux venus de se lancer dans une aventure commerciale en prenant peu de risques. « Cela permet aux jeunes entrepreneurs, aux start-ups ou aux créateurs de tester leur produit ou leur service et de voir s'ils sont bien faits pour ce métier », commente Francine Lies de la Cellule de développement économique et commercial de la Ville de Luxembourg. Elle présente le bilan chiffré de ces quatre années d'activités éphémères : 67 entrepreneurs ont profité d'un pop-up loué par la Ville, dont 26 en 2023, à travers seize

emplacements. Le phénomène prend de l'ampleur puisque 109 candidats se sont manifestés pour dix espaces en 2023, contre 89 l'année précédente.

Le système séduit et fait même des émules, sans l'intervention de la Ville. Maïté van der Vekene a ouvert son septième pop-up cet hiver avec sa marque de bijoux et objets de décoration Makimba et Marilou. « J'ai bénéficié deux fois d'un local loué par la Ville, mais les autres fois, je me suis débrouillée seule. Quand je vois un local vide, je contacte le propriétaire et je propose un loyer pour un ou deux mois », détaille-t-elle. Elle essuie forcément des refus, surtout quand le local vient de se libérer, mais certains bailleurs la recontactent après coup. « Un magasin qui reste vide, ça le dévalorise et il risque de se dégrader. Moi, souvent, je donne

« En louant en dessous du prix du marché, la Ville se livre à une concurrence déloyale »

Fabrice Kreutz, agent immobilier

un coup de peinture, je fais vivre le lieu. » Cela permet à la commerçante de passer du temps à l'étranger pour rechercher des artisans et des produits. « Je ne pourrais pas avoir une boutique à l'année, car je devrais embaucher quelqu'un quand je m'absente, et ça je ne peux pas me le permettre. »

Du côté des propriétaires aussi, la location à court terme apparaît comme une solution transitoire. « La vacance est redoutée par tous, surtout dans les centres commerciaux qui attirent par leur offre très large. On a vu des pop-up au Royal Hamilius ou à la Cloche d'Or. Cela permet de combler un vide locatif en attendant un occupant à long terme », souligne Anouchka Defalque de chez JLL. Elle a ainsi accompagné une marque belge de vêtements biologiques qui voulait tester le marché luxembourgeois. Après quelques mois dans un centre commercial, les responsables cherchent maintenant à s'implanter au centre-ville.

Dans la liste des occupants temporaires on trouve quelques concepts originaux, comme la vente de vélos, de peluches ou d'accessoires pour animaux domestiques, mais « la mode et la décoration sont les secteurs les plus représentés, suivis par les bijoux et les produits artisanaux », détaille Maurice Bauer. Les critères de sélections valorisent pourtant le « caractère novateur » des propositions commerciales et « la complémentarité par rapport à l'offre existante », affirme le Premier échevin. Il espère ainsi diversifier l'offre et attirer une « clientèle intéressante ».

« Sur le papier, l'idée est séduisante, mais dans les faits, on voit souvent les mêmes noms, les mêmes types de magasin dans une sorte de carrousel qui, certes remplit ponctuellement les espaces vides, mais n'apporte pas de vitalité commerciale à long terme », regrette Maxime Miltgen, conseillère communale (LSAP). Maurice Bauer rétorque qu'un quart des commerçants qui se sont lancés dans un pop-up store ont pu s'établir sur le marché privé classique. C'est le cas de Debbie Kirsch et de sa boutique Devi avec ses kimonos, vestes et robes fabriqués par des femmes en Inde (lire son portrait dans *d'Land* 20.10.2023) ou de Lia-na Marinescu avec son Tiptopp un atelier créatif pour enfants. Des *success stories* montées en épingle par l'échevin chaque fois qu'il parle de commerce.

Tous n'ont pas eu cette chance. Avec sa marque de bijoux Romantico Romantico, Fanny Bervard espérait occuper

« Le propriétaire a préféré louer à la Ville qui lui assure plus de stabilité et de sécurité »

Fanny Bervard, commerçante

durablement le pop-up du 26 rue des Capucins, un emplacement bien situé et une boutique à la taille qui lui convenait. Elle investit même un peu d'argent pour redonner du lustre à l'endroit, arrachant la moquette défraîchie et repeignant les murs qui étaient noirs. « J'ai longuement discuté avec le propriétaire qui semblait intéressé, mais en définitive il voulait continuer à louer à la Ville qui lui assure plus de sécurité ». Un cas de figure plusieurs fois entendu qui allègue une distorsion de concurrence et dévoie le principe de l'éphémère. Le Premier échevin estime plutôt qu'il s'agit pour les propriétaires de trouver un équilibre entre sécurité et rentabilité. « Le risque est de voir des bailleurs ne plus louer leurs locaux commerciaux à des personnes ou des entités privées dans l'espoir que la Ville les leur loue », fustige Maxime Miltgen. Elle critique aussi le risque de clientélisme et de dépendance des commerçants au bon vouloir de la politique de la Ville. « C'est un interventionnisme qui entraîne une concurrence déloyale puisque la Ville loue en dessous du prix du marché », dénonce l'agent immobilier Fabrice Kreutz. Le montant du loyer mensuel s'échelonne entre 650 et 2 250 euros et varie en

fonction de la situation spécifique de l'entrepreneur ou du commerçant. Ceux qui débutent et n'ont pas d'autres locaux payent le moins alors que ceux qui veulent tester un second concept ou qui ont déjà plusieurs locaux s'acquittent d'un loyer supérieur. Fabrice Kreutz estime que le rôle des pouvoirs publics devrait se limiter à inciter les propriétaires à louer plus facilement, avec des lois protectrices. « Beaucoup de propriétaires ne veulent pas de pop-up car ils ont peur de ne pas pouvoir déloger leur locataire après le terme ou en cas de non-paiement ». En tant qu'agent, il voit aussi d'un mauvais œil ces contrats courts où il lui est impossible de demander une commission.

Certains commerçants déçus, qui n'ont pas obtenu le local pour lequel ils postulaient, estiment aussi qu'il y a un manque de transparence dans les attributions et que « les choses sont déjà décidées quand l'appel d'offre est lancé », comme nous confie l'un d'eux. Il veut rester anonyme « pour avoir une chance une autre fois ». Plus globalement, il constate que certains bâtiments appartenant à la Ville restent inoccupés et pourraient accueillir des commerces ou des restaurants. (Il cite l'ancienne maison des jeunes, place des Bains en exemple). « La commune compte actuellement 34 locaux, dont seulement onze, soit moins d'un tiers, sont des commerces de détail. Peu de nouveaux locaux ont été acquis ces dernières années », déplore de son côté le conseiller communal François Benoy (Déi Gréng) dans le *Wort*. Il pointe les réserves financières importantes de la commune qui pourraient permettre « une plus grande influence sur le développement de la ville ».

Malgré sa déception de ne pas (encore) avoir trouvé un magasin où s'implanter à long terme, Fanny Bervard salue l'initiative : « Les pop-up m'ont permis de me faire connaître et de connaître ma clientèle. J'ai pu développer ma marque. Je n'en serais pas là sans cela. » Avec quelques autres entrepreneuses, elle a listé les aspects qui devraient être améliorés. Elle cite « un niveau minimum de remise en état propre et neutre avant l'entrée d'un nouveau locataire » ou « un lieu fixe, assez grand, où plusieurs créateurs pourraient vendre leurs pièces, un peu comme les boutiques de musées ». De son côté, la Ville de Luxembourg voudrait proposer un accompagnement avant, pendant et après l'occupation du pop-up. « On peut s'inspirer de ce qu'offre la Ville de Bruxelles », lance Maurice Bauer comme s'il venait d'en avoir l'idée. ●

Le magasin d'accessoires pour animaux domestiques sera ouvert jusqu'en avril



Sven Becker



René Winkin, Gilles Babinet, Michèle Detaille, Luc Frieden, Jean-Lou Schiltz, Lex Delles, Gilles Roth...

Retour aux affaires

IIII Pierre Sorlut

Aux vœux de la Fedil, patronat industriel et gouvernement consomment leur lune de miel

Foule des grands soirs à Luxexpo ce mardi. Le patronat industriel, réuni au sein de la Fedil, conviait ses membres à sa traditionnelle cérémonie des vœux. Et ils ont répondu en nombre (850 personnes inscrites) pour assister au premier discours du nouveau chef de gouvernement, Luc Frieden. Il s'agit seulement du troisième Premier ministre accueilli dans l'arène des patrons depuis 1999 et la création de ce grand raout annuel. Le chrétien-social est attendu tel un redresseur de torts. Ses années à la tête de la Chambre de commerce rassurent sur ses préoccupations et ses compétences. Mais surtout, sa présence marque l'avènement d'un gouvernement (supposément) pro-business qui succède à un attelage où les vellétés industrielles du parti libéral étaient (supposément) bridées par les partenaires verts et socialistes.

Sur scène, la maîtresse de cérémonie, l'ancienne présentatrice du journal télévisé, Nathalie Reuter, se réjouit de cette affluence qui « témoigne de l'unité et de la force de la Fedil ». L'ex-journaliste fait monter la pression : « Un AAA se joue ici (...). Les attentes en ce nouveau gouvernement sont considérables ». Neuf ministres ont été recensés (record de *Superwaljoer* égalé). De nombreux parlementaires s'étaient assis aux premiers rangs (Patrick Goldschmidt, DP, debout au fond, car arrivé en cours de route), aux côtés de cadres de toutes les générations, avec une communauté libérale écrasante : Henri Grethen, Joëlle Elvinger, Pierre Gramegna, Corinne Cahen, Barbara Agostino, etc. Il ne fallait manifestement pas manquer

cette célébration du retour aux affaires. Les deux anciens ministres écologistes Joëlle Welfring et François Bausch, présents parmi les élus, n'ont cette fois pas joué les trouble-fêtes.

The voice Telle une MC de sport de combat, Nathalie Reuter annonce « Michèèèèèèe Detaiiiiillle ». La présidente de la Fedil s'avance au pupitre pour d'emblée se féliciter de l'intérêt porté par les représentants politiques, mais pas que. « Bon nombre de hauts fonctionnaires ont trouvé le chemin », lance-t-elle pour mieux souligner la proximité des cadres de ministère qui ont survécu à l'alternance et qui ont longuement échangé mardi avec leurs chefs et leurs contreparties du monde des affaires, avec tous autour du cou le collier estampillé Fedil. « Monsieur le Premier ministre, mon cher Luc, nous sommes impatients d'apprendre comment votre gouvernement va mettre en œuvre votre ambitieux programme », fait savoir son ancienne camarade de lobbying, réclamant vite « des actions rapides ».

Michèle Detaille ne jette pas le bébé Bettel avec l'eau du bain. L'ancien Premier ministre aujourd'hui aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur, excusé pour cause de voyage au Japon, a été loué pour sa « fidélité au rendez-vous ». Sur ses dix années de mandat, une seule absence a été déplorée à cet événement-phare du patronat, devenu l'unique prise de parole publique du président de la Fedil (depuis l'arrivée à la présidence de Nicolas Buck en 2016). Xavier Bettel s'était fait excuser en 2020, pour cause de conflit de calendrier.

Le libéral se trouvait au Forum économique mondial de Davos. Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Etienne Schneider (LSAP), l'avait remplacé. Juste avant de quitter le boulevard Royal. Il avait fait ses adieux à Luxexpo sous les vivats du patronat. Son successeur, Franz Fayot, du même parti socialiste, aura ensuite eu maille à partir avec le patronat qui l'accusait, avec ses collègues de gouvernement de Déi Gréng, d'avoir fait capoter l'implantation de groupes internationaux au Grand-Duché. (Etienne Schneider, qui limite sa participation aux événements publics depuis qu'il opère officiellement à son compte, était présent à la grand-messe de la Fedil.)

Ce mardi, la présidente de la Fedil s'est dite confiante en l'entregent du nouveau ministre du Commerce extérieur pour ramener des entreprises. « Mon cher Lex, vous pouvez commencer à préparer les terrains. » Sur son site internet, la Fedil érige la « neutralité politique en principe fondateur », ce depuis sa création en 1918. Sa présidente multiplie les postures entre deux chaises. Les guerres compliquent la vie des entreprises, mais la Fedil soutient « fermement les sanctions imposées à la Russie ». La décarbonation, c'est bien et nécessaire : « La Fedil souscrit aux objectifs climatiques, mais cela a aussi un coût ». Puis viennent les critères ESG (pour environnemental, social et de gouvernance). « Nos entreprises européennes, petites ou grandes, entrent dans une nouvelle ère réglementaire », s'est plaint Michèle Detaille avant d'énumérer : CSRD (pour Corporate Sustainability Reporting Di-

« J'ai toujours l'impression que Michèle Detaille nous impose ses idées. »

Luc Frieden

rective), devoir de vigilance, RGPD, lanceurs d'alerte, CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism). Un choix s'imposerait aux entreprises : créer un nouveau département en interne ou faire appel à un prestataire externe. Quel qu'il soit, « ce processus affecte la productivité de nos entreprises ». La Fedil adhérerait à ces principes, « sur le fond ». Mais Michèle Detaille pose des questions (éminemment rhétoriques) : « Ces mesures sont-elles véritablement efficaces ? Est-il réellement judicieux de confier aux entreprises la tâche de promouvoir les valeurs démocratiques, de liberté et de droits humains ? Est-ce qu'on considère les difficultés à imposer ces principes au-delà des frontières occidentales ? »

Chère Christine Dans la continuité, la présidente de la Fedil souligne l'inadéquation des outils de mesure sur lesquelles se basent les politiques publiques et plus particulièrement



l’inflation pour la politique monétaire. Les responsabilités sociétales (y inclus environnementales) multiplient les coûts, souligne-t-elle. Elle avance l’exemple de l’automobile mais la logique s’applique à tous les produits manufacturés. Il faut des matériaux éco-responsables, une production socialement équitable et décarbonée ou encore une performance environnementale optimisée. Le produit fini résulte de processus complémentaires. Une question pour Christine Lagarde et les banquiers centraux. « Est-il pertinent de comparer le prix d’un produit conçu aujourd’hui à celui qui a été conçu voilà cinq ans ? Est-ce le même produit » Le ton reste interrogatif. Viennent les revendications.

La Fedil attend « beaucoup » de la future Commission européenne et du Parlement issu des élections de juin, « que nous espérons non-extrémiste », ajoute la présidente Detaille. L’intéressée espère notamment que cesse l’adoption de règlements « à chaque nouvel événement ou fait économique ». Le corpus législatif est déjà « excessivement » volumineux. La présidente de la Fedil, organisation neutre politiquement salue les portes ouvertes dans le programme de coalition et espère que les mesures se concrétiseront incessamment. Aux députés et ministres, l’ancienne dirigeante politique en Belgique (du parti réformateur libéral) promet que « les applaudissements ne seront pas toujours au rendez-vous ». « Soyez néanmoins assurés qu’une majorité silencieuse saura apprécier et valoriser votre détermination, tenez-bon », demande Michèle Detaille... en plus de mesures fiscales en faveur de l’investissement, pour le logement et contre la crise dans le secteur du bâtiment.

« En réalité, le gouvernement sauve les marges des promoteurs et de la plupart des grandes entreprises de construction avec l’argent du contribuable. »

Franz Fayot, LSAP

L’attraction des entreprises, croit-elle, passe par un bon climat social, « la fiscalité » et un droit du travail moderne. Mais pas que. « La sécurité publique, la salubrité des rues et des gares, constituent aussi des facteurs d’attraction pour les investisseurs », affirme Michèle Detaille, au diapason de la coalition au pouvoir. La Fedil ne fait pas de politique, mais les nouveaux ministres et les anciens ministres dans de nouvelles fonctions suscitent l’optimisme chez la présidente du lobby qui quitte la scène sous les applaudissements.

Mime Macron Intervient ensuite Gilles Babinet, digital champion de la Commission européenne. Cet entrepreneur-penseur fran-

çais a présenté une heure durant l’histoire du XX^e siècle sous le prisme du progrès technologique avant de conclure sur ses promesses déçues, sauf si l’intelligence artificielle, bien encadrée, parvenait à offrir les gains de productivité tant désirés. Pour l’heure, les entreprises, gérées en mode projet, ressembleraient à des démocraties avec un petit dictateur à leur tête.

Les odeurs du buffet pénètrent déjà dans l’auditorium quand Nathalie Reuter annonce le dernier intervenant, insistant notamment sur une « tension palpable » dans la salles. « Les lignes de l’accord de coalition sont connues. Madame Detaille a présenté ses revendications. Monsieur le Premier ministre, il va répondre », introduit l’ancienne de RTL. Luc Frieden s’affiche sur scène dans un style macronien : ni cravate, ni notes. Le chef du gouvernement fait d’ailleurs rapidement référence au président français pour mettre en avant leur point commun, leur expérience de l’entreprise et plus particulièrement de la banque, comme ils ont eu « l’occasion d’en discuter », puisque les deux hommes se sont déjà vus deux fois à Paris depuis fin novembre. Luc Frieden trace en outre un parallèle troublant entre les vœux de la Fedil et l’accord de coalition. Il aurait souhaité, dit-il, que la présidente du lobby industriel prononce son discours avant la rédaction du projet de gouvernement : « J’ai toujours l’impression que Michèle Detaille nous impose ses idées. Mais j’ai également noté qu’elle est en partie satisfaite de ce qu’il y a dans le programme de gouvernement, à condition que ce soit fait rapidement. » S’en suivent des commentaires sur la situation géopolitique et macroéconomique.

Alcoholically enhanced « Si on dit compétitivité, on dit productivité ». Luc Frieden s’engage à dessiner un cadre favorable, particulièrement du point de vue fiscal. Après la « baisse d’impôts pour les ménages », suivra celle pour les entreprises : « L’IRC va baisser au cours de la législature ». Luc Frieden promet un « coup de pouce aux entreprises » pour financer la transition écologique et digitale. Il tempère toutefois les ardeurs : « On ne pourra pas faire toutes les dépenses que les uns et les autres souhaitent. On va rester dans le déficit permis par la règle européenne. » Le chef du gouvernement a néanmoins bien entendu, « chère Michèle, les soucis dans le secteur de la construction et dans le logement ». Luc Frieden a demandé à ses ministres des Finances et du Logement, Gilles Roth (CSV) et Claude Meisch (DP), d’accélérer les travaux pour mettre en place des incitations fiscales « pour investir dans la pierre » et des « mesures de soutien aux personnes à faible revenu qui veulent acquérir ou louer une maison ». Des détails devraient être annoncés avant les vacances de Carnaval. Ces dispositions entreraient en vigueur rétroactivement, au 1^{er} janvier 2024. Devant Marc Giorgetti (qui avait invité Luc Frieden et tout le gotha politique à une fête dans son nouveau restaurant, le Naga, quelques jours avant les élections législatives), le Premier ministre invite « les personnes qui s’intéressent à ces sujets de regarder dès maintenant où ils veulent investir ». Il faudra toutefois que le temps législatif fasse son œuvre. « Le rythme est parfois moins important que dans les entreprises. J’ai aussi du mal à m’y faire », regrette Luc Frieden avant de libérer les membres de la Fedil vers son « légendaire buffet » de nouvel an. Le sponsor Bexeb finance le bar à gin, informe Nathalie Reuter.●

Prémonitoire

« Tous les scénarios présentés à la discussion dans l’enquête (de Luxembourg Stratégie) supposent ou sous-tendent une logique de décroissance. Prêcher aujourd’hui la décroissance, c’est le signe d’une abdication devant les défis technologiques, infrastructurels, écologiques et économiques à relever au cours des années à venir », avait prévenu Michèle

Detaille lors de ses vœux 2023. Dans le nouvel organigramme du ministère de l’Économie, publié mardi, la cellule de prospective Luxembourg Stratégie, créée par le ministre Fayot et directement attachée à lui au sommet de la hiérarchie, a dégringolé dans la colonne des « Affaires générales », direction privée de chef(fe). Sollicité par le Land, l’ancien ministre socialiste explique avoir

constaté en Commission que le nouveau boss Boulevard Royal faisait peu de cas des travaux de prospective qu’il avait placés sur un piédestal et confiés à Pascale Junker. « On comprend que Luxembourg Stratégie sera chargée de travaux sur la compétitivité à court et moyen termes, délaissant la perspective long terme et l’étude des grandes tendances pour l’économie luxembourgeoise », fait savoir Franz Fayot. PSO

Open bar

Mardi à Luxexpo, Luc Frieden a justifié les incitations fiscales pour la construction : « Nous préférons financer une activité plutôt que le chômage ». Le lendemain matin, le gouvernement a déclaré en crise certaines branches du secteur de la construction pour une durée de six mois à partir du 1^{er} février. Celles-ci peuvent donc recourir au chômage partiel de source conjoncturelle. Pour Lex Delles, ministre libéral de l’Économie, il s’agit de « surmonter cette période difficile ». Pour le ministre de l’Emploi, Georges Mischo (CSV), le secteur serait « essentiel pour le marché du travail luxembourgeois et ces entreprises auront besoin de leurs salariés dès la reprise ». Pour l’ancien ministre socialiste, Franz Fayot, c’est une décision « vraiment problématique ». Le député de l’opposition prévoit des distorsions de concurrence au sein d’un secteur qui ne souffre pas uniformément de la crise. « La crise tient surtout au fait que les prix n’ont pas encore suffisamment baissé pour que la demande, affaiblie par l’inflation et la hausse des taux d’intérêt, rencontre l’offre, » analyse Franz Fayot. L’ajustement des prix, aussi douloureux soit-il pour certains, ne se produit pas. « En réalité, le gouvernement sauve les marges des promoteurs et de la plupart des grandes entreprises de construction avec l’argent du contribuable », s’offusque le député socialiste. Ce dernier y voit encore une « dénaturation » du chômage partiel. Y donner l’accès dans ce contexte pourrait créer un précédent et préfigurer des abus. PSO

En attendant productivité

À la tribune de Luxexpo, Luc Frieden a associé productivité et compétitivité, comme dans l’accord de coalition. Michèle Detaille s’est aussi inquiétée mardi de la baisse de productivité des entreprises, ici à cause de « l’inflation réglementaire » (en termes de RSE). Le problème est agité régulièrement pour justifier des aides aux entreprises. Le Conseil national de la productivité (CNP) a livré vendredi dernier son rapport 2022-2023. L’institution présidée par Serge Allegrezza (aussi à la tête de l’Observatoire de la compétitivité et du Stateg) constate « l’évolution médiocre de la productivité du

travail » (PIB réel et valeur ajoutée brute par branche d’activité divisé par le nombre d’heures travaillées). Des causes sont identifiées : le recours accru au travail à temps partiel, l’extension des congés légaux et spéciaux ou encore la hausse du taux d’absentéisme. Pour y remédier, le CNP propose d’investir dans la recherche et développement (R&D), le renforcement et la reconversion des compétences de la main-d’œuvre, l’amélioration de la gouvernance d’entreprise et des compétences managériales ainsi que l’assouplissement continu du cadre réglementaire. Mais le niveau de productivité du travail reste élevé au

Grand-Duché, de loin supérieur à celui des pays voisins. En cause : le secteur financier qui a une productivité 2,5 fois plus élevée que celui du total des branches. Problème, ce rapport d’une technicité déroutante informe dans une autre sous-partie que la productivité du travail luxembourgeoise augmente fortement depuis les années 1990. La raison ? le périmètre de calcul et la méthode différent. *Problem solved* ? En 2016, la fondation Idea espérait que la prochaine création du CNP (instauré en 2018) allait jouer son rôle « d’éclaireur pour (...) lever le doute sur quelques énigmes de la productivité luxembourgeoise ». PSO



Agnieszka Holland était à Luxembourg le 9 janvier



Le cinéma du courage et de l'honnêteté

III Interview : Karolina Markiewicz*

Green Border (*Zielona Granica*) est le tout dernier film d'Agnieszka Holland, réalisatrice polonaise de renommée internationale qui met en avant des questions politiques, sociales et historiques. En 1991, elle a reçu le Golden Globe pour *Europa Europa*. Le film *Green Border* a été présenté pour la première fois à la Mostra de Venise où il a remporté le Prix spécial du jury. Il met frontalement en scène la crise migratoire de 2021 qui fait suite au retrait des troupes américaines et au retour des Talibans en Afghanistan. On assiste comme dans la réalité à un certain afflux de gens en fuite à la frontière entre la Pologne et le Bélarus. Avant même sa sortie en Pologne, le film a fait l'objet de violentes attaques et de campagne de dénigrement de la part du gouvernement conservateur PiS en place à ce moment. Le ministre de la Justice de l'époque accusait même la réalisatrice de pratiquer une propagande nazie en utilisant des stratégies stalinienne... Ella a aussi été la cible de nombreuses injures antisémites. Les acteurs du film ont eux aussi été pris à partie. Le film remporte malgré tout un franc succès commercial, et ce au milieu de la campagne électorale. Ce succès s'explique principalement par l'honnêteté et l'intelligence du film. Il traite non seulement la problématique migratoire sur le sol européen mais il reflète aussi ce que l'anthropologue Michel Auger nomme « l'indésirabilité ». Par leur altérité, certains groupes humains ne sont tout simplement pas désirés par les Européens. Cette attitude mène à un déni d'humanité. C'est exactement ce qu'illustre *Green Border*. Le nez fin et le réseau des organisateurs du festival CinEast ont permis de montrer le film au public Luxembourgeois et d'inviter par la même

occasion sa réalisatrice. Agnieszka Holland ne se crédite jamais seule pour les films qu'elle réalise. Elle évoque toujours son équipe qui l'entoure pour les productions. C'est très juste car on ne fait pas de film tout seul. C'est une chance de s'entretenir avec celle qui inspire non seulement nombreuses réalisatrices et réalisateurs, mais aussi de nombreux citoyens car son cinéma percute profondément ou irradie longtemps après être vu.

d'Land : Bonjour, c'est un grand honneur de pouvoir vous parler avant la première luxembourgeoise de votre dernier film *Green Border*. Est-ce la première fois que vous venez ici, au Luxembourg ?

Agnieszka Holland : Bonjour, je suis ravie et c'est un honneur partagé. Et non, je suis venue ici il y a onze ou douze ans comme un jury dans le cadre du festival CinEast et une autre fois pour une commission de films.

J'ai vu votre film avec ma fille de 17 ans. J'étais attentive à mon propre ressenti mais aussi au sien. Elle l'a trouvé très fort, très juste, presque comme si c'était un documentaire, alors que c'est une fiction basée sur des faits réels.

Merci beaucoup, ça me touche, surtout venant de la part d'une jeune personne. Je me demande ce que voient les jeunes de ce monde. Ce qu'ils voient dans les films. Le film est une fiction mais traitée comme un documentaire, en effet. Ce sont surtout les moments qui concernent les personnages incarnés par des actrices et acteurs

en lien direct avec le drame des demandeurs de protection internationale, ces réfugiés en fuite qui survivent sur cette bande de terre hostile de la frontière entre la Pologne et le Bélarus, dans la forêt primaire de Białowieża.

Vous racontez l'histoire de personnes, d'êtres humains, d'une famille et d'une femme qui ont fui leur pays respectif, la Syrie et l'Afghanistan, en 2021, incités par les autorités bélarusses et le président Lukashenko. Il s'avère que l'accueil est inexistant dans ce Bélarus et que ces hommes, femmes et enfants se retrouvent à la merci d'un infernal jeu de ping-pong entre la police bélarusse et la police polonaise, avec parfois des citoyens qui les aident dans les limites possibles, des limites humaines mais aussi juridiques. Il s'agit d'un chantage entre le Bélarus proche des autorités russes et la Pologne, qui représente ici l'Union Européenne. C'est une réalité.

Oui, c'est la réalité, les réfugiés qui se trouvent dans les forêts entre la Pologne et le Bélarus meurent actuellement de cette situation insupportable. J'ai eu le besoin absolu de raconter et de montrer cette histoire en convoquant une famille entière, une femme seule, la police, les militaires et la société civile. Chacun joue son rôle et les États ferment quasiment les yeux et s'accusent mutuellement de manquer d'humanité. Ils s'en prennent aux réfugiés eux-mêmes en jouant sur l'imaginaire collectif et la crainte du supposé « grand remplacement » qu'ils représentent – celui de remplacer la population

européenne chrétienne par une population de confession musulmane, profondément différente, donc dangereuse. L'ancien gouvernement polonais en a fait une narration très anxiogène, toxique parce que raciste, surtout pour ne pas devoir traiter humainement le problème des réfugiés du Moyen-Orient. Le gouvernement Bélarus fait de même.

La forteresse Europe fait monter la hauteur de ses murs. Cela étant dit, est-ce que le cinéma peut-il avoir une influence quelconque sur la réalité ou ne peut-il que s'en nourrir ?

Au début je pensais que oui, le cinéma peut influencer la réalité dans une certaine mesure. Puis j'ai pensé que l'influence du cinéma était minime. Aujourd'hui, je crois qu'un cinéma qui convoque la réalité dure, les changements sociétaux historiques auxquels nous assistons, est un cinéma très important. Il faut voir maintenant si on a la force, l'ambition et si on est prêts à financer le cinéma qui n'utilise pas seulement les transformations sociétales comme un décor pour raconter des histoires personnelles, mais qui prend à bras le corps ce monde et les dangers de la contemporanéité. Je parle ici surtout des films de fictions, parce que les documentaires sont souvent beaucoup plus courageux. Mais le cinéma documentaire a malheureusement souvent une moindre portée. Le cinéma en général peut mesurer notre le niveau d'humanité et le niveau de notre altruisme. Il y en a peu de ces films. Je pense à *Quo vadis, Aida ?* un film bosnien réalisé par Jasmila Žbanić, qui est l'un des meilleurs films européens de la dernière décen-



Feuilleton

land

26.01.2024

19

nie, sur un sujet qui traite le massacre de Srebrenica. Il a fallu dix ans et dix pays pour produire ce film. On privilégie toujours des sujets plus légers, qu'on pense être des films plus viables de manière commerciale, mais le public a suivi *Quo vadis, Aida* ? et il a été nommé aux Oscars. Les plateformes n'aiment pas ce genre de films : si c'est juste de l'histoire, alors ça passe, mais si c'est controversé, c'est non.

C'est donc une question d'état d'esprit, mais aussi d'ajustements dans l'industrie cinématographique, tout comme une question de courage des réalisatrices et réalisateurs, des productrices et producteurs et des actrices et acteurs. Il faut être prêt à les faire ses films, mais il faut aussi être prêt à encaisser les tempêtes. Pour *Green Border*, après Venise, vous avez immédiatement été attaquée personnellement par l'ancien ministre polonais de la Justice. Il a qualifié votre travail de propagande nazie, sans avoir vu le film. Mais il se trouve que vous êtes de culture juive et que votre famille a participé à l'Insurrection de Varsovie entre août et octobre 1944...

Oui, voilà, les attaques sont rudes et il faut être prêts à les contrer immédiatement aussi. C'est ce que j'ai fait. Nous étions tellement en colère au départ que nous avons trouvé les financements pour produire le film, mais aussi la force nécessaire de contrer les autorités de l'ancien gouvernement du PiS (parti droit et justice). Nous avons eu le soutien de Canal Plus, ce qui nous a rendu encore plus déterminé. Vous savez, le

L'avenir sent le roussi, même si les jeunes sont beaucoup plus lucides que nous l'avons été

monde se remplit de plus en plus de ce mal, on ne pourra plus l'ignorer beaucoup plus. Pas seulement en Pologne qui partage cette frontière avec le Bélarus et qui porte toutes ces tragédies humaines contemporaines. Des gens meurent vraiment à cet endroit et à toutes les frontières de l'Europe. Partout, il y a ce mal qui s'installe et ses défenseurs qui prennent de plus en plus position. Les détracteurs, que ce soit au niveau civil, politique, mais aussi artistique, il y en aura aussi de plus en plus, je pense. Ce sont eux qu'il faut mettre en avant, comme ici dans le film le Groupa Granica (groupe frontière).

Nous avons vécu cette dernière décennie dans une constante disponibilité et accessibilité des films, des histoires, souvent

aussi des histoires quelconques, notamment sur les plateformes. Il semble aujourd'hui que le public veut entrer en résonance avec des histoires qui correspondent à la réalité, sans doute pour mieux la comprendre ?

C'est vrai, notre film a reçu des prix de jurys, notamment celui à Venise, il a eu un très bon box-office en Pologne, mais il a aussi reçu des prix du public, entre autres d'un public jeune. Les raisons sont diverses, mais je crois que les films qui sont faits sans manipulation, pour de bonnes raisons et avec toute la franchise possible, sont suivis et aimés. Je crois avec toute la modestie possible que notre film fait partie de ce genre de films et qu'il faut s'atteler à en faire davantage.

Comment voyez-vous l'avenir ? En Pologne par exemple, est-ce que les choses commencent à se redresser ?

Dans le secteur du film, pour nous concentrer encore là-dessus, j'aimerais vraiment que les gens sautent plus dans l'eau froide et aiment ce qu'ils font, aussi bien les réalisateurs que les producteurs, pour ne parler que d'eux. Le clientélisme dans le cinéma qui règne en Europe paralyse la création, le courage et la confrontation avec des sujets difficiles mais indispensables au cinéma contemporain et peut-être même à la société. Pour le reste, l'avenir sent le roussi, même si les plus jeunes sont beaucoup plus lucides que nous l'avons été. Ils n'aiment pas les politiques, parce que soit ils leur mentent, soit ils sont démunis face aux transformations,

le climat, les migrations. Quant à la Pologne, les choses commencent tout doucement à changer avec Donald Tusk. Cependant, le président est toujours là et peut empêcher un certain nombre d'avancées. De plus, il faut dire qu'on fait plier le dos aux Polonais pendant les huit dernières années, une période quasi autoritaire à certains niveaux, c'est difficile de se redresser d'un coup.

Pour finir avec une perspective plus positive, un souffle, que préparez-vous en ce moment ?

Ah, on prépare un film sur Franz Kafka, oui. J'ai toujours été intéressée par Kafka, c'est pour cette raison d'ailleurs que je suis allée faire mes études des arts de la scène à Prague. C'est un auteur majeur du vingtième siècle, un siècle prolifique en termes de littérature. Il est complexe et son écriture échappe à des interprétations figées. Il semble s'ajuster au monde actuel. Parfois, j'ai l'impression d'avoir un peu compris ce qu'il nous dit et puis tout de suite après, il s'avère que ce n'est pas du tout le cas. Il est insaisissable. Il a longtemps été interdit en Tchécoslovaquie, à l'époque, jusqu'à la Révolution de velours en 1989. Ensuite, il est devenu une attraction touristique, il y a tellement de statuettes, de tasses, des autocollants à son effigie, que j'aimerais retrouver et montrer ce Franz délicat sous tout ce tas de babioles. ●

*L'entretien a été réalisé en langue polonaise et traduit vers le français par l'auteure

Un bon millésime pour Reset

IIII Kévin Kroczek



Huit musiciens rassemblés pour un moment unique

Roulement de tambour. Cette année encore, et pour la septième fois, les équipes du centre culturel Neimënster sont sur le point de réaliser un exploit. Celui de regrouper et de faire cohabiter une semaine durant quatre musiciennes et quatre musiciens venant de pays différents, en vue de la création d'un octet éphémère, le temps d'une soirée. Le festival Reset est devenu un évènement incontournable pour les amateurs de jazz et le public fidèle est donc intraitable. Au programme, le contrebassiste luxembourgeois Marc Demuth, le vibraphoniste britannique Jim Hart, la pianiste japonaise Makiko Hirabayashi, le guitariste finlandais Kalle Kalima, le bugliste et trompettiste belgo-luxembourgeois Rémy Labbé, la clarinetiste française Elodie Pasquier, la saxophoniste danoise Cecilie Strange et enfin, la batteuse allemande Mareike Wiening. Cette dernière, qui n'apparaît

pas sur les affiches installées à travers la capitale, remplace à la dernière minute sa consœur Eva Klesse, qui s'est malheureusement blessée lors d'un accident de vélo la veille de son arrivée.

Le vendredi 19 janvier au soir, la brasserie attenante à l'abbaye, accueille les huit artistes qui vont à tour de rôle jouer en solo, une dizaine de minutes durant, histoire de faire valoir leurs individualités au sein de ce festival prônant le collectif. La veille, la troupe dispatchée en trois micro-formations, a parcouru le centre-ville dans le cadre du traditionnel *jazz crawl* et a joué à l'Hôtel Cravat, puis au Scott's Pub, sous les yeux de 148 personnes (le staff du festival a tenu les comptes). La deuxième soirée est *sold out*. Ainhua Achutegui, la directrice de Neimënster, s'en félicite et annonce officiellement que l'aventure se prolongera encore l'année

prochaine. Marc Demuth ouvre le bal avec une parade élégante qui vire à la course effrénée. Rémy Labbé poursuit avec son bugle. Le musicien tapote l'embouchure avec sa paume pour une créer une rythmique qui reste en tête, de sorte qu'on croit l'entendre lorsqu'elle n'est plus jouée durant ses envolées. Le procédé fait illusion. Rémy Labbé, en bon prestidigitateur, joue dans le ventre du piano présent sur la scène pour créer de la réverbération, puis se met à jouer du piano avec sa main gauche pour former un duo avec lui-même. Là encore, l'effet fait mouche.

Cecilie Strange fait son entrée sur la pointe des pieds et se cale sur le piano et les derniers râles du bugle. La transition se fait en douceur. Elle entame une marche solide construite sur de longues inspirations et expirations. Chaque numéro est entrecoupé par des interviews des artistes menées par Pascal Schumacher, le curateur du festival. Ce dernier accole le surnom « the sound » à Cecilie Strange, tant il est vrai que la saxophoniste produit un son spécifique. Mareike Wiening propose un set primaire, à défaut d'être étincelant, mais qui semble ravir l'audience. Les entretiens s'enchaînent en français, anglais, luxembourgeois et en allemand, laissant certains spectateurs sur le carreau. Nouveau numéro, pour un autre style de jeu, bien plus frénétique. Elodie Pasquier développe une ambiance inquiétante et dissonante, faite de rires et de cri étouffés. Quelques pouffements nerveux se font entendre de part et d'autre de la brasserie. On redoute un fou rire, mais la mèche est rapidement éteinte par le brio de la musicienne. Kalle Kalima propose encore une pièce hybride à la conclusion abrupte et Makiko Hirabayashi brille avec un superbe medley de trois compositions de son cru. Jim Hart clôt la soirée avec un set maîtrisé mais parasité par les bips des terminaux de paiement.

Le lendemain, place au concert qui vient célébrer la semaine de résidence et de travail

intensif de l'octet qui, et c'est toute la beauté de la chose, ne jouera probablement plus jamais ensemble, dans cette disposition tout du moins. La salle Robert Kriepps est bondée. Un dessinateur au premier rang immortalise l'évènement. La formation rame légèrement sur l'introduction, mais finit par trouver son cap sur la composition de Labbé, *Close by*. On retient un dialogue savoureux entre le piano et le saxophone ténor. Les percussions, quant à elles, sont aussi délicates qu'une molyette débridée. Elodie Pasquier introduit ensuite une pièce énergique et composée pour l'orchestre. On observe des sourires complices et des clins d'œil lors d'un solo de Kalle Kalima aux petits oignons et tout en saturation. Le guitariste fait du scratch sur son instrument comme s'il s'agissait d'un disque vinyle. S'enchaînent encore deux superbes morceaux, l'un porté par Marc Demuth (et issu du projet de son trio Synaesthesia), l'autre emmené par Cecilie Strange et judicieusement appelé *The dance*. La cohésion du groupe est manifeste sur cette ronde, assez simple mais d'une redoutable efficacité. Jim Hart détonne et frotte les lamelles de son vibraphone avec des archets faits maison (des cintres en bois customisés). Il n'est clairement pas là pour faire de la figuration.

Le concert prend fin avec une composition signée Kalle Kalima, *Don't forget us*. Une longue pièce qui s'y perd, mais qui a le mérite de prolonger l'aventure quelques minutes durant. L'ensemble est chaudement applaudi, mais sans excès. Lors du rappel, on se remémore les éditions précédentes et on se dit que celle-ci n'a pas à rougir et soutient largement la comparaison avec ses aînées. Les festivités de ce bon millésime se poursuivent jusqu'à une heure avancée de la nuit. La saison culturelle démarre sur les chapeaux de roue. ●



T A B L O

ART CONTEMPORAIN



Partager le son

Pour sa première conférence de presse en tant que ministre de la Culture, Eric Thill (DP) était très entouré, ce mardi, avec plus de personnes de son côté de la table que du côté des journalistes. Avec force de mercis à l'adresse de tout ce beau monde, il a lancé la présentation de la participation grand-ducale à la Biennale de Venise (à partir du 20 avril). Bettina Steinbrügge, directrice du

Mudam a souligné que le projet mené par Andrea Mancini et le collectif Every Island (photo : Alessandro Simonetti) collait particulièrement bien à la thématique choisie par Adriano Pedrosa, le commissaire général de la manifestation, « Foreigners Everywhere ». Les artistes ouvrent en effet « leur » pavillon à la participation de quatre autres artistes, venus d'autres pays et les invitent en résidence. Aussi, *A Comparative Dialogue Act* bouscule le concept d'auteur comme artiste individuel en présentant un ensemble d'œuvres « où les artistes se dessaisissent de leur ego au profit d'une exploration approfondie de la créativité collective à travers le médium du son. »

La Sale d'Armi, où se situe de pavillon luxembourgeois, sera transformée en espace de production. Les artistes travailleront à la vue du public. Ils utiliseront une bibliothèque sonore collaborative afin de créer un paysage acoustique qui intègre la vie et les visiteurs de la Biennale. Interprétation,

distorsion, appropriation et dialogue sont au cœur de ce projet expérimental. Le pavillon est élaboré comme une infrastructure permettant la transmission du son avec des murs sonores et un sol flottant et vibrant. Pour généreux, ouvert et ancré dans les considérations actuelles qu'il soit, le pavillon demandera un important travail de médiation et d'explication pour que les visiteurs ne passent pas à côté d'une réflexion qui repousse les limites de la production artistique contemporaine. FC

PERSONNALITÉ

Florence Martin

L'ensemble de musique contemporaine United Instruments of Lucilin lui



doit en partie sa renommée et sa professionnalisation. Florence Martin en a été directrice de production à partir de 2007, puis co-directrice en 2013. Elle vient d'être nommée Directrice artistique de la Cité musicale de Metz. Ce poste a été créé à la suite du départ à la retraite de Michèle Paradon, directrice artistique de l'Arsenal et s'inscrit dans une réorganisation de l'institution. La nouvelle directrice artistique sera chargée de l'ensemble de la programmation des entités de la Cité musicale qui comprend non seulement trois lieux – l'Arsenal, la Boîte à Musiques et les Trinitaires – mais aussi l'Orchestre national de Metz. Des activités (concerts, spectacles, expositions, projets éducatifs) qui représentent un budget global de plus de quinze millions d'euros et s'appuient sur une organisation commune et mutualisée, composée de 143 salariés. Florence Alibert, Directrice générale de la Cité

musicale-Metz salue « son expérience, sa curiosité et sa connaissance des enjeux transfrontaliers ». L'intéressée, qui prendra ses fonctions en avril, se réjouit de rejoindre « un projet ambitieux et unique en France ». FC

MÉDIATION

Se non e vero, e ben trovato,

Régulièrement, les Amis des Musées font des donations aux différents lieux d'exposition de Luxembourg. Cette année, le Casino Luxembourg s'est vu remettre *Even if it's not true, it's well found*, une œuvre d'art mobile de David Bernstein (né en 1988 ; vit et travaille à Bruxelles et à Amsterdam). Conçue pour être utilisée de manière permanente par l'équipe de médiation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Casino Luxembourg, cette œuvre favorise l'expérimentation et l'accessibilité artistiques, y compris à des publics

éloignés de la culture. Le projet consiste en trois sculptures conçues pour être manipulées, chacune réalisée dans un matériau différent – argent, bois dur stratifié, argile époxy poli – dans le but de varier les sensations. (photo : Lola Pertsowsky). L'artiste s'est inspiré d'instruments rituels ancestraux, du corps humain ainsi que d'objets de design pour concevoir des formes « qui peuvent être plusieurs choses à la fois ». Avec l'aide de ces sculptures, l'équipe de médiation invite les participants à imaginer une histoire qui sera ensuite relatée au groupe de la séance suivante. Au bout des quatre premières rencontres, l'artiste rassemblera les récits dans une publication à paraître dans le courant de 2024. FC



Peinture élargie

IIII Marianne Brausch

Julien Hübsch en curateur : chaque recherche artistique interroge le futur

La Reuter Bausch Art Gallery qui le représente, a eu l'idée de demander à l'artiste Julien Hübsch (Esch-sur-Alzette 1995), de choisir des artistes de la même génération émergente que lui pour l'exposition intitulée *Forever after*.

« Il y aura toujours un futur pour l'avant », ce titre est on ne peut plus juste, en ce qui concerne Julien Hübsch et ses matériaux résiduels prélevés à l'espace urbain et assemblés aussi bien en tableau, qu'en sculpture ou installation. D'où l'emprunt du titre du présent article de « peinture élargie », l'intitulé de sa classe pour sa dernière année d'études à la HGB de Leipzig.

Recyclage de traces de graffitis dans l'espace public, mais aussi de dégradations et de vandalisme, expressions de la révolte contemporaine contre le consumérisme, font de Julien Hübsch et de ses transformations plastiques, un synthétiseur de l'époque. D'où l'engouement pour ses créations, comme des restes archéologiques retrouvant une nouvelle vile par le geste de la création. On rappellera qu'il a séduit le CAL cette année en remportant le Prix Grand-Duc Adolphe, qu'il exposera en février à la galerie Dominique Lang de Dudelange, tout juste de retour d'une résidence de recherche à la Cité des Arts à Paris, avant de partir pour une autre résidence la Fondation Darling de Montréal.

On peut penser que c'est beaucoup, peut-être même prématuré par rapport à l'évolution de sa carrière, mais le choix par Julien Hübsch de Kolja Kärtner Sainz né en 1998 à Leipzig où il travaille et étudie encore à l'Akademie der Bildenden Künste et de Minh Phuong Nguyen, née en 1999 en Allemagne de

parents émigrés vietnamiens, est un exemple des moyens d'expression des jeunes pousses (ici en l'occurrence, de l'école allemande). Certes, c'est un défi de décrypter un sens commun avec le travail de Hübsch : les expressions de Kolja Kärtner Sainz et de Minh Phuong Nguyen sont très éloignées de son approche, voire entre elles.

Il faut donc garder en tête que *Forever after* est le mot clé commun des trois modes de pensée. L'accrochage commence par deux productions récentes de Julien Hübsch, très simplifiées par rapport à l'assemblage des matériaux multiples antérieurs. (*Untitled combination_1* et *_2*). Ce sont deux combinaisons de cinq et neuf bâches de palissades de chantiers provenant du site industriel du futur quartier d'habitation de la Metzerschmelz. Maillage grossier, plastique bleu vernis, noir ou blanc froissé. L'expression picturale de ce que l'on voit, existe par l'assemblage des matières et des tonalités juxtaposées, le montage sur cadre. On dirait une palette de couleurs prête à l'usage, alors que la matière fait l'œuvre avec ses disruptions, comme cette fine bande orange ou celle bleu canard.

Blech, une tôle pliée par la contrainte d'une barre en bois transversale, devient tableau par l'insertion dans un cadre. Hübsch n'a jamais montré cette œuvre parce qu'il n'avait pas encore trouvé de contexte propice. *Blech* date de 2020 et fonctionne parfaitement en diptyque, le dialogue est comme indissociable avec l'extension spatiale de *Beak #1* de Kolja Kärtner Sainz : un carré noir qui se désagrège, des reflets argent et un fond jaune.



Deux combinaisons abstraites de Julien Hübsch

Reuter Bausch

L'instant. Voilà le thème des peintures de Sainz. Le travail sur la distorsion de l'espace et du temps est parfaitement illustré par *Fast Forward #2*. Il n'y a pas d'étape antérieure au travail à l'huile et encre sur toile. Sainz revient à une recherche picturale directe du moment où l'espace géométrique est dissout par l'espace-temps. Le signe μ que l'on retrouve au bas de *Soft Pocket* ou traversant tout l'espace de *untitleded (extended)* en donne l'interprétation littéraire.

On peut s'aider des titres pour tenter de comprendre l'ambiguïté entre deux cultures de Minh Phuong Nguyen : *Pay to play, good game, one day we will be rich*, ont la couleur verte d'un tapis de table de jeu et représentent des rituels traditionnels de la famille vietnamienne de Minh Phuong Nguyen. Brûler de l'argent pour s'enrichir est en soi déjà contradictoire. On en vient à ressentir un sentiment encore plus troublant devant le diptyque au chrysanthème, symbole de beauté et de bonheur, ici en train de se faner, *everything and nothing at all...* Minh Phuong Nguyen, doit-elle se détacher d'un passé en passant à un autre mode de représentation pour le futur ? L'indice est presque trop évident avec *burning it*. Une brûlure qui entoure, a-t-on cru deviner les contours de la République du Viêt Nam comme traversée d'une couronne d'épines sur fond couleur de chair. L'interprétation est en contradiction avec ce que sera le futur. ●

Forever After, est à voir jusqu'au 10 février à la Reuter Bausch Art Gallery à Luxembourg

THÉÂTRE

À fleur de peau

IIII Karine Sitarz

Pour démarrer la nouvelle année, le TOL a choisi *La Visite* d'Anne Berest, une pièce sur la maternité et les idées préconçues qui l'accompagnent. Deux jeunes luxembourgeoises, nouvelles venues dans le petit théâtre de la route de Thionville, s'en emparent. Christine Muller endosse (pour la première fois) le rôle de metteuse en scène et Rosalie Maes interprète la jeune femme (qui n'est pas nommée dans la pièce).

La Visite est un monologue créé (et mis en scène) en 2020 par Anne Berest pour Lolita Chamamah. Cette pièce coup de poing sur la fibre maternelle, sur le désir ou non d'enfant, s'inscrit tout naturellement dans la lignée des thèmes de prédilection du TOL qui aime mettre en lumière des questions de société, des sujets engagés qui touchent les femmes d'aujourd'hui. *La Visite* en fait partie. Son propos va à l'encontre

de la bien-pensance et s'affiche direct et radical mais, heureusement, ponctué d'humour.

Dès son entrée au TOL, le spectateur découvre une jeune femme qui apparaît assez vite sur le devant de la scène, guettant l'arrivée des spectateurs... des « cousins du Canada » venus rendre visite à la petite. Rapidement, leur présence va peser pour celle qui s'est repliée sur elle-même dans un appartement étriqué, dans ce pays où « je ne me sens pas tout à fait chez moi ». Elle, la scientifique, qui a suivi son mari, chercheur nommé à l'université de Minneapolis, dans le Minnesota. Elle qui devrait finir sa thèse mais qui a tout lâché depuis sa maternité. Tout part désormais en vrille, sa vie universitaire, sa vie sociale, sa vie amoureuse, sa vie de femme... Alors que son mari se fait attendre et que la petite dort encore, elle essaye d'accueillir sa

belle-famille dans les règles de l'art mais dérape, s'excuse et se laisse emporter par un flux de paroles, idées fixes, regrets, cauchemars, pensées névrotiques qui font voler en éclats le soi-disant bonheur d'être mère !

Dans un discours déréglé, tantôt rationnel, tantôt sans queue ni tête, la jeune femme use de la parole comme passage obligé vers la délivrance et vers une renaissance. Il touche à l'intime, au social, au politique et même à l'écologique. Il en va des montées de lait et de l'obligation d'allaiter, de la non-préparation au rôle de mère et des énormes responsabilités, de la bataille pour la survie du bébé, de la culpabilité de ne pas bien faire, de l'isolement social et de la solitude, de la fatigue, du relâchement du corps et de l'esprit, de l'étiement du couple, de la perte des désirs et de la féminité, du regard des autres...

Grâce à une scénographie efficace (signée Christian Klein), le plateau est délimité par un long rideau blanc qui sépare le salon des autres pièces qui sont hors-champ (un mobile d'éveil s'animera tout à coup en inquiétantes ombres chinoises). Sur un long meuble en bois, plusieurs rétroprojecteurs vont servir à la jeune femme pour donner corps à ses paroles au fil de petites expériences scientifiques, notamment mélanges de liquides qui composeront à l'écran d'étranges et abstraites cartographies. Elle donnera aussi vie à des parents (ingénieuse présence à travers une chemise, un foulard), comme lorsqu'elle convoque cette grand-mère sans enfant pour qui « tous les enfants sont de droite ! ».

Pas facile d'incarner cette jeune mère à bout de souffle en nuançant ses paroles, ses états d'âme et ses humeurs. Dans ce seule-en-scène, la jeune Rosalie Maes a du mal à trouver le juste équilibre entre moments de débordement et d'apaisement et à faire ressortir l'humour qui sied au texte. La mise en scène de Christine Muller peine, elle aussi, à trouver son rythme, laissant le spectateur sur sa faim et donnant un goût d'inachevé à cette *Visite*. ●



Rosalie Maes, seule en scène

Bohumil Kostohryz

Au TOL, les 26, 27, 31 janvier et 1^{er} février à 20h ; le 28 janvier à 17h.

L'écriture au père disparu

IIII Alejandro Marx

Tchinguiz Aïmatov, poète et diplomate kirghiz au Luxembourg



Portrait de Tchinguiz Aïmatov, 1991

À Dommeldange, une rue porte son nom, pour laquelle on a choisi l'orthographe « Chingiz Aitmatov ». Entre 1990 et 1994, le poète kirghiz était ambassadeur au Luxembourg, le dernier de l'Union soviétique et le premier de la Fédération de Russie, avant de finalement servir la République Kirghize à Bruxelles de 1994 à 2006. À l'international, Tchinguiz Aïmatov reste surtout connu pour ses livres qui se déroulent au Kirghizistan et en Asie Centrale. Il a notamment écrit *Djamilia*, traduit par Louis Aragon qui qualifia ce roman de « plus belle histoire d'amour au monde ».

Quand on parcourt Cheker, son village natal, on cherche les endroits qui ont pu inspirer ses écrits. Un petit musée municipal est dédié à l'écrivain : on y voit quelques photos de sa vie au Luxembourg, des objets lui ayant appartenu, d'autres qu'il a reçus lors de ses voyages. Cheker se trouve près de l'actuelle actuelle frontière nord-ouest, là où les montagnes kirghizes se terminent et les steppes kazakhes commencent. Les maisons sont construites au centre de jardins fruitiers, les clôtures décorées de formes géométriques en bois. Le soleil perce les nuages poussés par le vent. On dit que l'eau des ruisseaux est aussi pure que la neige qui tombe dans les montagnes. La nuit, il fait froid. Les poêles à charbon sont allumés. La lune sera la seule lumière pour ceux qui s'aventurent dehors. « Ayez un chemin éclairé », souhaite-t-on en langue kirghize.

C'est dans ce village que Tchinguiz Aïmatov naît le 12 décembre 1928. Après la prise de pouvoir des communistes en Russie en 1917, Lénine promettait de créer une Union de républiques représentant les nations vivant sur le territoire de l'empire tsariste russe. L'Union Soviétique était supposée être « un cadre » au sein duquel les nations pouvaient se développer sans semer la discorde au sein des classes travail-

leuses. Le Kirghizistan commence donc son histoire soviétique en tant que région autonome. En 1936, la République socialiste soviétique kirghize est fondée. Sa capitale est Frounze, aujourd'hui Bichkek, et elle accueille alors des communistes tchécoslovaques qui y créent une coopérative artisanale. Alexander Dubček, le leader communiste tchécoslovaque renversé par les forces du Pacte de Varsovie en 1968, passe une partie de son enfance dans cette ville.

La mère de Tchinguiz, Nagima, est originaire de Karakol, ville au bord du lac Issyk-Koul. Elle était une activiste pour les droits des femmes et dans la lutte contre l'analphabétisme. Le père de Tchinguiz, Torekoul, est un fonctionnaire du parti communiste kirghiz. Il a été formé à l'Université communiste des travailleurs d'Orient, une école des cadres basée à Moscou. Elle avait pour mission de former des cadres communistes des pays qui faisaient encore partie des empires coloniaux, et a vu passer des leaders vietnamiens et chinois comme Hô Chi Minh et Deng Xiaoping.

Le cours de l'Histoire n'épargnera pas les Aïmatov. L'ascension de Staline se concrétise par l'élimination des fonctionnaires qui pourraient résister à ses directives. Les purges sont lancées en juillet 1937. En novembre 1938, le NKVD, redoutable police politique de l'État soviétique, met en détention les membres du gouvernement kirghiz, notamment Torekoul, le père de Tchinguiz. Le NKVD les exécutera brutalement et leurs corps seront enterrés dans un lieu tenu secret. Nagima et ses enfants sont épargnés. Ils commencent une existence pénible en tant que membres de famille d'une personne condamnée comme ennemi du peuple. Quand Tchinguiz décrit des personnages féminins forts dans ses romans, il pense peut-être au courage de sa mère, veuve avec plusieurs enfants à charge.

Le régime impose à tout enfant la participation aux « Pionniers », mouvement de jeunesse de l'Union Soviétique. Mais en tant que fils d'un « ennemi du peuple », Tchinguiz s'en voit exclu. Cela lui évitera probablement une forme d'embrigadement, mais cela accentuera également le sentiment de marginalisation de cet orphelin. Aujourd'hui encore, les habitants de Cheker se rappellent cet enfant qui allait pleurer seul près du ruisseau du village.

La Deuxième Guerre mondiale va affecter le destin de Tchinguiz. Le 22 juin 1941, Adolf Hitler lance ses troupes à la conquête de l'Union Soviétique. Staline ordonne la mobilisation. Le village de Cheker se vide de ses hommes adultes, mobilisés pour la guerre. L'adolescent Tchinguiz a pour rôle d'aider les autorités municipales dans leurs tâches : Il aura comme mission d'annoncer aux familles la perte d'un parent sur le front. Il verra également la cruauté du régime soviétique lorsqu'il doit faire payer l'impôt à des veuves de guerre, restées seules avec leurs enfants.

Arrive la fin de la guerre. Tchinguiz suit des études en sciences agricoles entre 1948 et 1953. Durant la même période, il publie des nouvelles littéraires en kirghiz. Les nouvelles de Tchinguiz connaissent des premiers succès en 1952. Elles lui valent d'être invité comme étudiant à l'Université de littérature Gorki à Moscou. Après la fin de ses études, son court roman *Face à Face* constitue une scission avec la littérature soviétique des années cinquante. Elle raconte l'histoire d'un agriculteur kirghiz qui déserte l'armée et s'enfuit dans les montagnes parce qu'en tant que Kirghiz, il rejette cette guerre entre Allemands et Russes. La critique est dure envers cette nouvelle qui bat en brèche l'image du soldat soviétique dévoué à la victoire de l'URSS. Or, le personnage inventé par Tchinguiz est un anti-héros. Pour survivre dans la montagne, il vole la dernière vache d'une veuve de soldat et mère de trois enfants. Ce crime vaut au déserteur d'être dénoncé par sa propre femme.

Tchinguiz devient le correspondant du journal officiel soviétique Pravda en République Soviétique Kirghize. Il continue d'écrire des textes littéraires et publie son chef-d'œuvre *Djamilia*, publié en français en 1959. Dans ce roman, un adolescent décrit sa vie dans un village pendant la guerre. Son frère, Sadyk, est mobilisé. Sa belle-sœur, Djamilia, travaille au village en attendant le retour de son mari. Elle tombe amoureuse d'un soldat, Daniïar, qui est revenu de la guerre, blessé. Djamilia finit par s'enfuir avec lui. Il est difficile de sous-estimer la controverse qu'un tel roman pouvait créer en Union Soviétique. La nouvelle *Le premier maître* raconte l'histoire d'un militant bolchévique kirghiz qui vient dans un village enseigner auprès des jeunes habitants. Une paysanne, devient son élève. Le récit décrit son admiration pour ce jeune militant qui rejette les traditions archaïques. Une forme de critique d'un régime qui s'est transformé en bureaucratie. Tchinguiz s'est peut-être inspiré de la vie de ses parents. On le voit : les œuvres d'Aïmatov sont des publications critiques, bien qu'elles restent dans le registre soviétique. Il reçoit le prix Lénine de littérature en 1963.

En dehors de l'Union Soviétique, le monde change. La décolonisation bat son plein. La conférence de Bandung a lieu en avril 1955. À Moscou, on cherche à établir des alliances avec ces pays nouvellement indépendants sans donner des apparences de néo-impérialisme. En février 1956, lors du 20^e congrès du parti communiste d'URSS, Nikita Khrouchtchev fait deux discours. Dans le discours « public », il insiste sur la coopération entre pays libérés du colonialisme et les pays socialistes. Sur le plan culturel, Tchinguiz Aïmatov tout comme d'autres auteurs d'Asie centrale seront les rouages de cette coopération. Ils sont perçus comme les meilleurs intermédiaires entre l'URSS et les habitants des pays asiatiques et africains. Des représentants d'une Union Soviétique « décolonisée » en relation avec d'autres peuples décolonisés. Tchinguiz participe aux délégations soviétiques aux rassemblements afro-asiatiques à New Delhi en 1956, puis à Tachkent en 1958.

Dans son discours « secret », Khrouchtchev critique Staline, et annonce la déstalinisation. En 1958, le père de Tchinguiz est réhabilité. En 1964, Tchinguiz Aïmatov devient vice-président du Comité soviétique de la solidarité des pays d'Asie et d'Afrique. Dans ce rôle, il représente l'URSS lors de sommets internationaux au Ghana, en Inde, ainsi que dans plusieurs capitales d'Asie Centrale. En 1968, à Tachkent, il



tient un discours sur « L’homme entre deux langues », en prenant comme exemple le bilinguisme russe et kirghize. Cette situation linguistique, explique-t-il, pourrait servir de modèle pour les pays nouvellement décolonisés. Le bilinguisme permettrait la cohabitation d’une langue « coloniale », rendant possible l’intégration dans le monde globalisé, tandis que les langues nationales ont une existence indépendante dans l’espace national. Il s’agirait de faire cohabiter ces deux langues de façon proportionnée, harmonieuse et juste.

Tchinguiz Aïtmatov est également un intermédiaire avec le monde occidental. En 1967, il est invité par l’auteur américain Arthur Miller au 35^e Congrès du Pen Club en Côte-d’Ivoire. C’est à partir des années 1970 que le nom d’Aïtmatov paraît dans la presse luxembourgeoise. Dans un article publié en mars 1972 dans le *Wort*, on décrit une conférence organisée sur l’écrivain à la maison des Jeunes de Luxembourg, à laquelle participent également la ministre de la Culture, Madeleine Frieden-Kinnen, et l’écrivaine luxembourgeoise Rosemarie Kieffer. En tant que présidente de l’Institut Pouchkine, celle-ci promeut activement les œuvres d’Aïtmatov au Luxembourg. Elle publie un article sur la vie et les œuvres d’Aïtmatov dans la publication américaine Book Review où elle note que le père de Tchinguiz serait mort au combat pendant la guerre. Dans les années 70, cette dissimulation est le signe que, malgré la réhabilitation de Torekoul en 1958, parler d’une personne assassinée lors des purges staliniennes reste encore un sujet politiquement sensible.

L’arrivé de Tchinguiz Aïtmatov au Luxembourg se fait dans le contexte de la Glasnost et de la Perestroïka. Proche de Mikhaïl

L’arrivé de Tchinguiz Aïtmatov au Luxembourg se fait dans le contexte de la Glasnost et de la Perestroïka

Gorbatchev, il est nommé ambassadeur de l’URSS au Luxembourg le 5 octobre 1990. Peu après son arrivé, Rosemarie Kieffer publie un entretien avec le nouvel ambassadeur. Cette fois-ci, la mort du père dans les purges staliniennes est ouvertement thématisée. En tant que diplomate soviétique, Aïtmatov continue son rôle d’intermédiaire culturel. Il doit aussi gérer les tensions géopolitiques qui accompagnent la chute de l’Union Soviétique. Le 29 mars 1991, il rencontre le ministre des Affaires étrangères, Jacques Poos, pour s’entretenir des événements dans les pays baltes où l’armée soviétique vient de réprimer les mouvements indépendantistes. Sur le plan artistique, les écrits de Tchinguiz évoluent. Il avait commencé sa carrière littéraire en suivant une ligne réaliste sociale, mais à partir des années 1980, ses écrits se rapprocheront de la spiritualité. Lorsqu’il arrive à Luxembourg, Tchinguiz finalise un livre de réflexion avec l’homme de religion japonais et spécialiste du bouddhisme, Daisaku Ikeda.

Dans un article de *Ons Stad* 1994, on lit que Tchinguiz participait aux Journées littéraires de Mondorf d’Anise Koltz, avec qui il s’entretenait en russe. On trouve également une citation de lui à propos de la ville de Luxembourg : « À Luxembourg (...) je trouve ce qu’il me faut avant tout, le recueillement, le silence pour écrire. Il me plaît que la Ville de Luxembourg soit classiquement européenne – elle possède de vieux quartiers, des ruelles étroites datant d’autrefois, des quartiers où s’érigent les banques, témoins de notre temps, et, avec le Kirchberg, un domaine de collectivisme européen ». (On y apprend également que ses enfants sont inscrits à l’École Européenne.) Le 6 janvier 1994, il est libéré de son poste d’ambassadeur de la Fédération de Russie et devient ambassadeur de la République Kirghize. Quelques mois plus tard, il part à Bruxelles pour y ouvrir une nouvelle ambassade.

Au Kirghizistan, la chute de l’Union Soviétique jette une lumière sur des débats longtemps occultés, notamment les purges des années trente. Qu’est-il arrivé aux membres du gouvernement soviétique kirghize exécutés par Staline ? Une femme, Bubura Kydyralieva, dit savoir où se trouvent les corps. Ils sont enterrés près d’une ancienne usine de briques à Chong Tash, à quelques kilomètres de la capitale kirghize. La nuit des assassinats, raconte-t-elle, son père a vu des soldats enterrer les victimes des purges. Sur son lit de mort en 1973, il avait confié à sa fille le lieu. Celui-ci est désormais un mémorial aux victimes des purges et porte le nom d’Ata-Beyit. Tchinguiz Aïtmatov décède à Nuremberg le 10 juin 2008. Il reçoit des funérailles nationales au Kirghizistan au sein du mémorial Ata-Beyit. Il y retrouve enfin ce père disparu 70 ans plus tôt. ●

AVIS



Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
29.02.2024 10.00 heures

Intitulé :
Soumission relative aux travaux de construction d’une structure en bois avec un étage intermédiaire pour une utilisation de bureau et un escalier, ainsi qu’un jardin d’hiver et des cloisons vitrées pour des salles de réunion dans l’intérêt de l’exploitation du Bâtiment administratif à Esch - Belval.

Description :
– Travaux de construction d’une structure en bois.

Critères de sélection :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Conditions d’obtention du dossier :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu)

Réception des plis :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure

fixées pour l’ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400173

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
06.03.2024 10.00 heures

Intitulé :
Travaux d’entreprise générale partielle gros oeuvre clos et

couvert à exécuter dans l’intérêt de l’extension du Centre national de formation professionnelle continue à Ettelbruck.

Description :
– Déblais : 850 m³ ;
– Béton : 750 m³ ;
– Eléments de plancher préfabriqués en béton précontraint : 850 m² ;
– Eléments préfabriqués pleins sandwichs : 670 m² ;
– Isolation thermique et étanchéité en toiture : 400 m² ;
– Toitures végétalisées : 400 m² ;
– Menuiseries extérieures métalliques : 200 m² ;
– Bardage vertical en bois : 300 m².

La durée des travaux est de 150 jours ouvrables, à débiter le 3^{ème} semestre 2024. Les travaux

sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d’obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le portail des marchés publics avant la date et l’heure fixées pour l’ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400164



FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

Le retour des vampires

IIII Loïc Millot

Phantastikos, en grec, c'est comme une grande fabrique des illusions. « Ce qui est capable de former des images, des représentations », nous dit le dictionnaire historique d'Alain Rey. Soit la faculté d'imaginer, de créer un univers qui n'existe pas en réalité, faculté qui sera amalgamée au « fou, à l'insensé » (A. Rey) pour son écart à la sacro-sainte raison. De là, l'aspect étrange que revêtiront les personnages fantastiques. Fabuleuses créatures de la Nature (*Freaks*, 1932, de Tod Browning), de la fantaisie (*Nosferatu le vampire*, 1922, de Murnau) ou de la folie humaines (le *Shining* qui hante l'hôtel et l'esprit de l'écrivain Jack Torrance), elles dérangent, effraient, car gisant toujours dans le hors-champ de notre (bonne) conscience. Aussi interrogent-elles les limites (physique, psychologique, morale) de l'humain et la confiance trop évidente que nous plaçons dans le visible et l'image. Le cinéma, art de la monstration destiné à satisfaire le voyeurisme du spectateur, s'avère une florissante industrie productrice de monstres.

L'ado fragile ravive la figure incomprise et vulnérable, et donc attachante, du vampire

Le Festival du film fantastique de Gérardmer, dont la trentième édition se tient jusqu'à la fin du mois, est marqué cette année par le retour de la figure du vampire, motif faisant office de fil conducteur pour les dix longs-métrages de la sélection officielle. Ce sont des vampires de notre temps, comme le précise dans un communiqué le directeur du festival, Bruno Barde :

« Depuis l'année dernière, le monde s'est enténébré. Le mépris de l'autre et le non-respect de l'être œuvrent à l'accélération de phénomènes inconcevables tant ils sont absurdes et barbares. Les vampires, figures cinématographiques des voleurs de sang, sont parmi nous en ces temps obscurs, où la lumière s'épaissit au bénéfice des Nosferatu des temps modernes. » La famille est naturellement un terrain privilégié pour observer des phénomènes paranormaux, ses membres étant pour unis par les liens du sang. Dans *Amelia's Children*, le cinéaste Gabriel Abrantes, pleinement ancré dans son époque, s'empare des dernières avancées scientifiques pour ficeler son intrigue. Un test ADN peut en effet changer aujourd'hui le cours d'une vie, comme va très vite s'en apercevoir Edward, orphelin à qui l'on en a offert un pour son anniversaire. Le jeune homme découvre alors l'existence d'un frère jumeau au Portugal, qu'il s'empresse de rejoindre pour découvrir cette part jusque-là inconnue de sa vie. Commence alors une quête existentielle des origines durant laquelle le sol des certitudes

va s'effondrer. La vaste demeure portugaise abrite autant les névroses familiales que les noirs desseins d'un frère et d'une mère assoiffée de sang... Évoluant au cinéma et dans le milieu de l'art contemporain (des installations vidéo notamment), Gabriel Abrantes avait obtenu au festival de Cannes le Grand prix de la semaine de la critique pour l'inclassable *Diamantino* (2018), dont on retrouve l'acteur principal dans *Amelia's Children*, le beau gosse Carloto Cotta, qui incarne à lui seul les rôles des deux frères, Edward et Manuel.

Film exploitant autrement les ressources spectrales du cocon familial, *En attendant la nuit* (unique production française de la compétition) a pour point de départ la vie de sa réalisatrice, Céline Rouzet, et des problèmes rencontrés par son frère durant son adolescence, âge cruel du conformisme social le plus violent. Afin de mettre à distance son histoire personnelle, la cinéaste a donné à ce matériau un tournant romanesque au côté du scénariste William Martin : « Ce que j'aime (...) dans le cinéma imaginaire, déclare t-elle en conférence de presse, c'est qu'il permet d'exacerber des situations, de faire appel à la romance, au lyrisme... Il y a une intensité des émotions et des sensations dans le film de genre. » Philémon, l'ado fragile d'*En attendant la nuit*, ravive la figure incomprise et vulnérable, et donc attachante, du vampire, éternel exclu de la communauté humaine — un sens politique et inclusif que la réalisatrice injecte dans son appropriation du cinéma de genre. Est-ce enfin une (cruelle) coïncidence si la mère de Philémon est interprétée par une actrice qui avait complètement disparu des plateaux, Élodie Bouchez, elle-même pâle revenante de Hollywood ?



Mathias Legoût
Hammond dans *En
attendant la nuit*

Les autres longs-métrages en lice apporteront de nouvelles inflexions à la figure du vampire et contribueront à élargir la définition du genre, que l'on a vu ces dernières années prendre des acceptions féministes (la Palme d'or remise en 2021 à *Titane*, de Julie Ducournau) ou afro-américaines (notamment *Nope* de Jordan Peele en 2022). Deux films asiatiques en compétition évoluent quant à eux dans un entre monde où flottent des âmes mortes : depuis le cimetière d'où elles émanent dans *The Forbidden Play*, de Hideo Nakata, maître de l'horreur japonais auquel on doit notamment *Ring* (1998), ou encore en prenant possession des corps la nuit (*Sleep*, du Sud-Coréen Jason Yu). Les contours du genre iront en s'élargissant avec *Perpetrator* (2023) le quatrième long-métrage de la réalisatrice Jennifer Reeder, dont le style très « psychologisant » et non dénué d'accent féministe est souvent rapproché de Lynch, Cronenberg ou Carpenter, des références prometteuses. Au jury présidé par Bernard Werber, l'auteur fameux du best-seller mondial *Les fourmis*, d'élire le film le plus ambitieux de cette compétition officielle. À cela s'ajoute des rétrospectives – l'occasion de découvrir ou de revoir notamment le *Dracula* de Coppola ou le *Nosferatu* de Murnau – ou de se confronter au cinéma du Britannique Gareth Edwards, qui en seulement quatre longs-métrages (dont *Rogue One : A Star Wars Story* en 2016) a apporté sa touche singulière au fantastique. Une master class à ne pas manquer est prévue vendredi 26 janvier à la Maison de la culture et des loisirs (14h). ●

Le Festival international du Film Fantastique de Gérardmer se tient du 24-28 janvier dans la ville vosgienne. festival-gerardmer.com

Schnéi

IIII Nico Graf

Exkurs an d’Keelt

Dee krepéierte Réck, sot meng Mamm, wann deen erëm Misär gemat huet. *Ich habe Rücken*, soen se hei, neit Houdäitsch. Bon, ech hat dëser Deeg also Réck. Ech hu missen den Trottoir raumen. Ongewinnt Beweegungen mat Schnéischèpp a Biesem. Den Dag drop huet eben den ënneschte Réck wéi gedoen, Bauchmuskeltraining, soen se, géif do hëllefen.

Wéi ech am gaang war um Trottoir ze krazen an ze schëppen an ze kieren, koum e jonke Papp vun hannen erbäi, Jeans, karéiert Jackett, näischt um Kapp, an hien huet e Schlitt gezunn. Dorop souz dee Klengen, Zwerg am bloen Anorak. O sorry, sot ech, well ech war jo am gaang hir Schlitttepist ewechzeschruppen. Net schlëmm, sot hien, mir fannen nach eise Wee. E Commentaire iwwer mäin, nu jee, Succès bei Schnéischèppen. An ech hat directemang e schlecht Gewëssen. Net well ech schlecht gebotzt hunn, mä well ech hinnen hir Pist bal demoléiert hat.

Dat schlecht Gewëssen hätten déi vun der Gemeng och missen hunn, an de 60er Joer um Sennengerbiereg. Mir sinn d’Rue des Romains um Schlitt erofgefuer an hannerun eis, also direkt hannerun eis war de verhaasste Schnéiplou an hannen un deem houng d’Stree mam Salz. Letzte Schlittenfahrt vor der Grenze, shit.

Mir – dat sinn e puer Bouwen an ee Meedchen – mir sinn du séier séier no riets ofgebéit. Do war e schmuele Wee, eng prima kuerz Schlitttepist, wou – Mittelfinger haut – ni e Streewon hikomme konnt. Dee Wee ass an den Dall erof gaang. A queesch do ënne war deen anere Wee, ee Kilometer laang, um Ufank géi, vun der Kapell erfort biergof bis bei den Trächelchen, dee Bur op der N1, wou d’Automobilisten, bal op der Héicht vum Sennenger Schlass, ëmmer hir Autoe gewäsch hunn. Skandal.

Do si mir meeschtens Schlitt gefuer. O, net ëmmer bis ënnenof, dat war dach awer ze

weit, well et gouf jo kee Schilift, et huet een vu Senneng am Lach bis op der Biereg erëm missen erop goen, e weite Wee fir kleng Been. Alles net esou opreegend. Bis eben deen Dag, wou dat klengt Réi nieft der Pist louch. Mir hunn et geheemelt, de leibhaftege Bambi, dee mer do op eemol haten, de Schlitt war net méi wichteg. Dee ganze, kuerze Winternomëtteg erduerch hu mer eis ëm d’Réi gekëmmert, dat zimmlech schappeg gesinn huet, net friesse wollt. An do koum d’Rettung. De Fierschter huet d’Réi matgeholl. Erlichterung. Bis mer deen Dag drop gesot kruten – vun engem Sennenger Bouf, deem mer ausnamsweis hu misse gleewen – d’Réi géif geschluecht an opgebrach am Duerf virun engem Bauerenhaus hanken, dobaussen, dout, an der Keelt.

Also erëm op de Schlitt. Déi eng um Bauch, déi manner couragéiert am Sëtzen. An et si Course gefuer ginn. Ben Hur a Messala, tous les coups permis. Hate mer am Kino geléiert. Wien deen éischte beim Dännebësch do ënne lénks ass – esou dees. Riets vun där improviséierter Arrivée war e géien Hank, dee mer evitéiert hunn, ze géi fir wierklech Schlitt ze fueren, nëmme Schuss méiglech. De Rolph Ketter – hier war zu Senneng als Zaldot – sot mer spéider, deen Hiwwel wier huel, d’Nato hätt do e verbunkerten Headquarter dran. Deen Hiwwel ass den Elleklöppel. Kee gutt Omen. Lieu dit, lieu maudit, huet ee gedicht. Well d’Groussmamm wollt ëmmer dohinner. Wann et hier schlecht goug. Well d’Enkel net gefollegt hunn oder well d’Trauer ze staark war wéint dem Bouf, deen *a Russland bliww*e war.

Op deene meeschte Schlitten stoung *Davos*. Dat huet kee verstan a keen huet et explizéiert. Et stoung just net op deem schëtzegste Schlitt. Dat war dee vun engem Meedchen, ausgerechent. De Schlitt war liicht, sëlweg ugestrach an aus ganz dënne Metallréier. An hat war esou séier mat

deem Dénge ënnerwee, datt mir op eisen hëlzenen *Davos*-Pléi nëmmen nofuere konnten. Absënns wann de Papp vum Kand och mat um Schlitt souz, eng Vitesse ze frécks. Mir hunn dann hannenaus vill driwwer geschwat, wéi geféierlech et wuel wier, mam Schlitt an e Bam ze rennen. Eng Helmpflicht gouf et jo net. De Papp um Sëlwerschlitt war vu Beruff irjendeppes-profession-libérale, de Schlitt huet missen eng Fortune kascht hunn. D’Jalousie huet esou laang ugehal, bis eise Papp mam der Kleeschen-Cadeau koum. E schweiert metallent Gefier, déck, schwaarz Réier. Hie muss dee Schlitt zu Dummeldeng op der Schmelz gebaut hunn, wou soss, ouni datt mir et gemierkt hätten. Et gëtt Fotoe vun him, Selbstausslöser, wou hien Koks schëppt beim Arbed-Nidderegewen. Fréischicht, Mëtteschicht, Nuetsschicht, iergendwéini war wuel Zeit, eppes ze bauen. Mat Réier. Dat konnt hien. Well virun der Arbed war de Papp bei engem Heizungsmonteur Léierbouf gewiescht. Dowéinst konnt hien eben Eiseréier verschaffen. Dee Schlitt war schweier wéi Bläi – kee Plaiséier en de Biereg op ze zéien – an iergendwéi net elegant mä prolleg. Mä schëtzeg, mir ware konkurrenzféig, op eiser Schlitttepist, eiem Circus maximus. Frëndschaften? A soss geet et? Rivalitéit, Coursen a provoziert Acciden-ten. Mir haten d’Lektioun aus dem Film geléiert. Jidderee wollt de Ben Hur sinn an dee Béisen an d’Heck drécken, a voller Vitesse; eng Kéier hat esouguer een – dat war awer e Messala – nuets Drot iwwer d’Pist geluecht. *Gehirnerschütterung* bei deem éischten, dee mam Schlitt erofgefuer war.

Wéi wa mer fir d’Politik trainéiert hätten. Am Zirkus minimus, rietse Couloir, aktuell op der pole position, den Triple-A-Fetischist, dee klänge Luc F; op der lénker Seit, Challenger, d’Nora B. Kee Wantermärchen; ech si gespaant, wien *do* mat wiem Schlitt fiert. ●

D’GEDICHT VUN DER WOCH

D’Heescheleit

IIII Jacques Drescher



Lo ginn se alt nees heeschen
A fannen dat net schlëmm.
Nach froen se keng Suen;
Si wëlle just eng Stëmm.

Si heesche fir Europa
A bleiwe ganz devot.
Souguer wien si net héiert,
Kritt nach „Bonjour“ gesot.

Si hätte gär eng Dréchen
Am grouse Parlament.
Nach ni huet ee vun hinnen
Op enger Strooss gepennt.

Mee trotzdem ginn se heeschen,
An dat bal aggressiv.
Si sinn organiséiert,
Mee d’Police bleibt passiv.

Oliver Halmes

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Recrutement auprès de l'Institut national des langues Luxembourg, de l'École nationale pour adultes, des Centres nationaux de formation professionnelle continue

Examens-concours en vue de l'admission au stage pédagogique pour la fonction de Formateur d'adultes

Il est porté à la connaissance des intéressés (m/f) que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organisera entre le 15 mars au 15 juin 2024 des examens-concours pour les fonctions suivantes en vue de l'admission au stage le 1^{er} septembre 2024 :

Formateur d'adultes en enseignement théorique grade A1 ;

Formateur d'adultes en enseignement technique grade A2 ;

Formateur d'adultes en enseignement pratique grade B1 ;

Les spécialités dans lesquelles un examen-concours sera effectivement organisé seront détermi-nées ultérieurement.

Inscription pour le 8 mars 2024 au plus tard.

L'inscription se fait par voie électronique sur le site du ministère de la Fonction publique (*www.govjobs.lu* ; « *Examen-concours* » – « *Enseignement* » – « *Formateur d'adultes* »).

Les informations détaillées concernant les formations et conditions requises pour chaque groupe de traitement se trouvent sur le site : *www.govjobs.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 05.03.2024 10.00 heures

Lieu :
Administration des ponts et chaussées
Division de l'exploitation de la grande voirie et de la gestion du trafic (Bâtiment CITA)
21, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Intitulé :
Élimination des eaux pluviales de l'autoroute A6 à Kahler.

Description :
– Canalisation des eaux pluviales et bassin de rétention à réaliser, fossé à curer.
Début prévisible des travaux : deuxième semestre 2024
Délai des travaux : 129 jours

Critères de sélection :
Effectif minimum en personnel de l'opérateur économique occupé dans le métier concerné : 90 personnes pendant les trois (3) dernières années.

Conditions d'obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être téléchargés sur le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*). Les offres établies sur des bordereaux qui n'ont pas été téléchargés directement sur le site ne seront pas prises en considération. Il ne sera pas procédé à des envois de bordereaux sur papier.

Réception des plis :
Les offres portant l'inscription « Élimination des eaux pluviales de l'autoroute A6 à Kahler » sont à remettre conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics en vigueur avant les dates et heures fixées pour l'ouverture ; soit via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*), soit sur support papier à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400111

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 26.02.2024 10 00 heures

Intitulé :
Travaux de gros œuvre et d'infrastructures à exécuter dans l'intérêt de la mise en conformité du Lycée de Garçons à Esch-sur-Alzette.

Description :
– Travaux de démolition à l'intérieur du bâtiment et de réfection du réseau enterré au sous-sol. Travaux de réseau enterré, de reprise de sous-œuvre et d'étanchéité à l'extérieur du bâtiment.
La durée des travaux est de 115 jours ouvrables, à débiter au 2^e semestre 2024. Les prix sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans

les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400112

SNHBM
Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 20.02.2024 10.00 heures
Lieu : SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg
Intitulé : Lot revêtement de sol, réf. KE2-15.
Description : L'exécution des travaux de revêtement de sol de 17 maisons unifamiliales à Olm.
Lots 1: Intitulé : Lot A – 10 maisons unifamiliales.
– Description : Travaux de revêtement de sol.
– Informations complémentaires :
Lots 2: Intitulé: Lot B – 7 maisons unifamiliales.
– Description : Travaux de revêtement de sol.
– Informations complémentaires :
Conditions d'obtention du dossier : Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le Portail des marchés publics.
Réception des plis : Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures
N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400161

SNHBM
Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 23.02.2024 10.00 heures
Lieu : SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg
Intitulé : Lot Infrastructure, réf. NI1-1, NI1-2 & HO.
Description :
– L'exécution des travaux d'infrastructure de 25 maisons unifamiliales et d'un chemin

piéton à Oberanven et à Hostert.
Conditions d'obtention du dossier : Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le Portail des marchés publics.
Réception des plis : Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures
N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400167

Administration communale de Wormeldange

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 29.02.2024 08.00 heures

Intitulé :
Réorganisation de l'accès du Centre de recyclage a Wormeldange et mise en oeuvre d'une rampe d'accès.

Description :
« *Envergure sommaire des travaux* »
– Démolition surfaces dalles gazon ; en beton 460 m² ;
– Démolition beton armé 205 m³ ;
– Travaux de terrassement +/- 1000 m³ ;
– Travaux de chausse +/- 800 m² ;
– Travaux de bétonnage +/- 190 m³.

Modalités visite des lieux/réunion d'information :
La visite des lieux est laissée à l'appréciation du soumissionnaire.

Conditions d'obtention du dossier : Électronique

Réception des plis :
Papier à l'adresse suivante ;
Mairie de la Commune de Wormeldange
95, rue Principale,
L-5480 Wormeldange

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400149

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 27.02.2024 10 00 heures

Intitulé :
Travaux de conduite, de surveillance et de maintenance avec garantie totale à exécuter dans l'intérêt de l'École Européenne Luxembourg 2 et Centre Polyvalent de l'Enfance à Bertrange.

Description :

– Travaux de conduite, de surveillance et maintenance avec garantie totale des installations de production d'énergie et fourniture de plaquettes de bois pour une durée de 4 ans.
La durée des travaux est de 4 ans, à débiter le 2^e semestre 2024. Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Conditions d'obtention du dossier : Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400126

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis : 29.02.2024 10.00 heures

Intitulé :
Travaux d'échafaudage à exécuter dans l'intérêt des infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétinge – bâtiment C.4 – site Robert Krieps.

Description :
– +/- 3 000 m² d'échafaudages autour d'un bâtiment de quatre niveaux.
La durée des travaux est de 180 jours ouvrables à débiter le 2^e semestre 2024.

Critères de sélection :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Réception des plis :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur *pmp.lu* : 2400154

d'Letzebuenger**Land**

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029,N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant** Stephan Kinsch (485757-1; land@land.lu). **Rédacteur en chef** Peter Feist (485757-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (485757-26; fclarinval@land.lu), **Luc Laboulle** (485757-28; llaboulle@land.lu), **Stéphanie Majerus** (48575735; smajerus@land.lu), **Sarah Pepin** (48575736; spepin@land.lu), **Pierre Sorlut** (485757-20; psorlut@land.lu), **Bernard Thomas** (485757-30; bthomas@land.lu), **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (485757-34; pgreiveldinger@land.lu), **Photos** Sven Becker (485757-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (485757-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 485757-1 **Fax** 496309 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Letzebuenger Land **Instagram** letzebuenger_land **Impression** Editpress S.A. **Prix par numéro** 6,00 € **Abonnement annuel** 200,00 € **Abonnement étudiant/e** 95,00 € **Compte en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000

FILM MADE IN LUXEMBOURG

Un silence assourdissant

IIII Pablo Chimienti

Récemment salué par le Prix de la critique luxembourgeoise, le réalisateur Joachim Lafosse est de retour avec *Un silence*. Un drame sobre et puissant

La honte doit changer de camp, semble nous dire Joachim Lafosse (*Nue propriété, Élève libre, À perdre la raison, Les Chevalier blancs, Les Intranquilles...*) dans son dixième long-métrage, *Un silence*, le troisième coproduit par Samsa Film.

La honte est celle d'Astrid, interprétée par la toujours très juste Emmanuelle Devos, une mère de famille qui cache un lourd secret. D'entrée de jeu, on la voit convoquée par la police. La commissaire essaye de comprendre pourquoi le fils adoptif de cette « bonne famille », vient d'agresser son père. Il va très probablement être inculpé de tentative de meurtre, mais la policière, semble lui chercher des circonstances atténuantes. On comprendra rapidement pourquoi.

Le récit part alors quelques jours en arrière dans la vie de cette famille composée, en plus d'Astrid, de Raphaël, ado en pleine rébellion, un peu trop amateur de fumette et d'alcool qui est en train de se faire virer d'un énième lycée, et de François, mari d'Astrid – un Daniel Auteuil tout en retenue – grand avocat impliqué dans la défense de familles dont les enfants ont subi des violences sexuelles. Un travail sensible et ultra médiatisé qui lui vaut de nombreuses pressions politiques et médiatiques.

On l'aura compris, on est là face à une famille de la bourgeoisie de province, privilégiée, bien portante et profitant de tout ce que l'argent lui permet d'acheter : un bel hôtel particulier, une piscine dans le jardin, plusieurs voitures de grandes marques, des cours de tennis à gogo... Un de

ces foyers dans lesquels « on lave son linge sale en famille », comme le veut le dicton.

Et du linge sale il y en a. Bien plus que dans une famille ordinaire. Un linge sale qui macère depuis des décennies désormais, mais que le réalisateur ne met pas immédiatement sous le nez des spectateurs. Il ne dévoile qu'une chaussette par ici ou une chemise tachée par-là, pour continuer l'analogie. Pendant une bonne heure, Joachim Lafosse, nous laisse volontairement dans le flou, histoire qu'on imagine le pire, qu'on lance des suppositions, qu'on croit voir des indices un peu partout. Un processus narratif complexe, mais qui fonctionne. Pour accompagner visuellement ce flou narratif, lors des scènes en extérieur, les personnages sont souvent isolés, dans leur bulle, grâce à une profondeur de champs très courte, tandis que pour montrer ce silence dans lequel la famille s'est enfermée, les intérieurs sont toujours sombres, avec de rares rayons de lumière.

Car *Un silence* est un film stylisé, où chaque détail fait sens, où rien, dans la narration, les dialogues, la photographie, la musique ou encore les bruitages n'a été laissé au hasard. Le sujet du film est probablement trop complexe pour ça, trop casse-gueule aussi.

Petit à petit, le mur de silence commence à se fissurer : des vidéos dans l'ordinateur du père, une fille adulte et ayant quitté le domicile familial qui refuse de remettre un pied dans la grande maison ou d'y laisser son fils, un certain Pierre, qu'on ne verra jamais, qui annonce vouloir porter

plainte contre l'avocat, sans oublier une danse entre Astrid et son fils qui met tout le monde mal à l'aise. Il y a bien quelque chose de pourri dans ce petit royaume bourgeois.

Une pourriture connue de tous dans la famille, depuis bien longtemps, qu'Astrid résume, sans aucune émotion dans la voix comme une histoire vieille de trente ans quand son petit frère, Pierre, et son mari étaient proches. Certains ont accepté cette pourriture et l'ont transformée en honte, certains ont essayé de la cacher sous le tapis du temps qui passe, certains ont accepté toutes les compromissions pour se trouver des excuses... Mais la jeune génération – celle du MeToo et du Balance ton porc –, représentée ici par le benjamin de la famille, ne veut plus vivre avec ce fardeau familial. Quitte à sur-réagir et à se mettre hors la loi.

On l'aura compris, on ne rit pas beaucoup dans ce *Silence*. Malgré la gravité des faits narrés, tirés d'un fait divers qui a choqué la Belgique en 2010, on n'est pas non plus ému aux larmes. Le réalisateur a voulu éviter tout voyeurisme, sauf peut-être dans la longue scène de l'escapade nocturne de Raphaël. Il suggère plus qu'il ne montre, il sous-entend plus qu'il ne dit. Et c'est bien là toute la richesse, mais aussi la complexité, de ce film qui ne prend pas les spectateurs à partie, n'en fait pas des juges ou des procureurs. Après tout, le sujet principal n'est pas l'affaire judiciaire, mais bien la réaction des uns et des autres face à elle, face à l'omerta qui a trop longtemps existé autour des violences sexuelles, surtout quand celles-ci ont lieu dans des milieux privilégiés qu'ils soient ceux de la haute bourgeoisie ou des stars du cinéma. ●



AVIS

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
28.02.2024 10.00 heures

Intitulé :

Travaux de façade à exécuter dans l'intérêt des infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange – bâtiment C.4 – site Robert Kriepps.

Description :

- +/- 3 000 m² de façade isolante avec revêtement en enduit minéral (+/-1 500 m²), plaquettes en terre cuite (+/- 1 500 m²) et structures métalliques avec bardage en bois (+/- 500 m²).

La durée des travaux est de 125 jours ouvrables et à débiter le 2^e semestre 2024.

Critères de sélection :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics

(www.pmp.lu).

Réception des plis :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400153

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
01.03.2024 10.00 heures

Intitulé :

Installation d'un réseau Renita à exécuter dans l'intérêt du Lycée technique pour professions de santé et hall des sports Logopédie à Strassen – phase 2 : Lycée.

Description :

- Installation Renita composée de 4 centrales et 100 antennes intérieures.

La durée des travaux est de 25 jours ouvrables, à débiter en mai 2024. Les travaux sont adjugés

à prix unitaires.

Critères de sélection :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des plis :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400143

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : 10 européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
05.03.2024 10.00 heures

Intitulé :

Travaux d'installations HVAC et sanitaires à exécuter dans l'intérêt des infrastructures d'accueil pour

enfants et jeunes à Pétange – site Robert Kriepps – Bâtiment C.4 Internat socio-familial.

Description :

- Travaux d'installations HVAC et sanitaires comprenant :*
- 1 chaudière à pellets de 48 kW ;
- 8 CTA et 170 radiateurs ;
- 2 unités de refroidissement ;
- équipements et réseaux sanitaires ;
- installation et équipements de régulation.

La durée des travaux est de 284 jours ouvrables, à débiter mi-2024. Les prix sont adjugés à prix unitaires.

Critères de sélection :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des plis :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400146

SNHBM

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
27.02.2024 10.00 heures

Lieu :

SNHBM 2B, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg

Intitulé :

Lot parquet, réf. KE2-15.

Description :

- L'exécution des travaux de parqueterie de 17 maisons unifamiliales à Olm.

Conditions d'obtention du dossier :

Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le portail des marchés publics.

Réception des plis :

Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures

N°. avis complet sur pmp.lu :
2400186

S

T

|

L

Petites assiettes et grandes tablées

III France Clarinval

Le menu traditionnel « entrée-plat-dessert » a pris du plomb dans l’aile. La mode est au *food sharing*, assiettes à partager, mezze et tapas, grignotage et picorage. Ce n’est pas tout à fait nouveau, mais depuis les mois de frustration où la commensalité a été mise à mal par la pandémie et les confinements, l’essor de la cuisine du partage ne se dément plus. Le plaisir de la convivialité retrouvée, le besoin de réconfort, mais aussi la grande variété de régimes et de produits nous poussent à plébisciter des menus moins cadrés, moins rigides, moins formels que par le passé. La tendance vient d’une part du sud et imite l’aperitivo à l’italienne, les tapas espagnols ou les mezze grecs. Elle lorgne aussi vers une cuisine fusion, inventive, nomade qui mélange des influences très diverses. À l’autre bout du spectre de la gastronomie, le goût pour le partage se tourne également vers la tradition avec, non pas des assiettes, mais des plats à partager : la terrine est servie entière, la cocotte de blanquette de veau est posée du la table, le poulet rôti est découpé devant les convives.

De plus en plus de menus de restaurant affichent clairement la mention « à partager », à moins de préférer la version anglaise « to share » ou les déclinaisons « à grignoter », « sur le pouce », « le comptoir ». Ils nous invitent à faire assiette commune et à manger dans les mêmes plats que ses compagnons de table, ce qui était plutôt mal vu par le passé. Éric Birlouez, sociologue de l’alimentation note que l’on assiste à un retour à avant l’invention du restaurant. « Dans les auberges médiévales, tout le monde mangeait la même chose. La nouveauté du restaurant tel qu’il apparaît autour de la Révolution est de proposer des cartes où chacun choisit ce qu’il va manger », explique-t-il dans l’émission *Les bonnes choses* sur France Culture. On revient aussi à ce qu’on appelait le « service à la française » où tous les plats étaient présentés en même temps et où les convives, se servaient comme bon leur semblait, quitte à manger froid. Le service dit « à la russe » a été introduit par le prince Alexandre Kourakine, ambassadeur de Russie en France entre 1808 et 1812. Les hôtes, sont alors servis à la portion, dans un déroulé de mets en séquence et peuvent donc manger chaud.

Cette tendance, que le *Guide du Fooding* a salué du néologisme « tapassiette » correspond à une double tension à l’œuvre dans l’alimentation : néophilie et néophobie. On est attiré par ce qui est nouveau, mais on a peur de ce qu’on ne connaît pas. Les



Une farandole de petits plats

petites assiettes sont moins impressionnantes qu’un plat entier, on suppose qu’un des convives pourra apprécier ce qui n’est pas à notre goût, mais on peut quand même découvrir des produits inconnus et des nouvelles techniques. L’idée est donc de démultiplier les découvertes gustatives et de rendre l’expérience au restaurant plus conviviale et décomplexée. L’attention n’est plus portée devant chaque convive, mais au centre de la table. On se retrouve à observer, analyser, décortiquer tous ensemble un seul et même tableau. Cela donne aussi beaucoup de liberté aux chefs qui plus facilement peuvent tester des recettes, inventer des plats pour recycler les restes du service du midi ou de la veille, faire connaître des mets. Le rythme du service s’en trouve aussi simplifié car il n’est plus nécessaire de servir toute la table en même temps, les envois peuvent être apportés au fur et à mesure, avec moins de contraintes de timing.

Dans les menus classiques, le poisson suit une salade ou une soupe et vient avant la viande qui précède le fromage... Les tapassiettes se servent en ribambelle, chaudes ou froides, sans ordre préconçu. Ceviche de bar, spaghettis de poireau, pleurotes en persillade, mini-burger, croquettes de crevettes, tacos au tartare de bœuf, houmous piquant, arancini de coquillettes, mozzarella frite, edamame au wok, raviole de navet, tonkatsu de porc... pas besoin de choisir, on peut tout essayer. (Ces propositions se trouvent à la carte de différents restaurants de Luxembourg : Amore, Bao8, um Plateau, TeroH17, Bazaar, Specto.) « Cette approche plus événementielle de la cuisine fait aussi écho à un syndrome très contemporain, celui du *Fomo* (« Fear of missing out »). En commandant toute la carte, on est sûr de ne rien louper »,... analyse Candice Alvarez, consultante gastronomie du cabinet de tendances NellyRodi.

Comme dans toutes les modes, celle-ci connaît aussi des limites. La première est celle des prix. Chaque portion paraît bon mar-

ché, parfois à moins de dix euros, mais pour satisfaire les appétits, il faut les commander un grand nombre. Comme les plats sont déstructurés, en mettant côté à côté et non pas ensemble, les protéines, les légumes et les féculents, il peut être difficile de savoir si notre portion sera assez copieuse. Le prix du repas peut finalement être équivalent, voire supérieur à un menu classique. Un écueil est aussi celui de plats en fait absolument impartageables, soit parce qu’ils sont difficiles à couper (un œuf parfait, par exemple), soit parce que les portions ne tiennent pas compte du nombre de convives (il y a trois ailes de poulet et nous sommes quatre). On conseillera dès lors d’observer les plats des autres clients pour en évaluer la taille et la facilité à être partagés et surtout de commander au fur et à mesure, laissant la faim venir et les goûts s’affirmer. ●

land

26.01.2024

DAS PRODUKT



Animalux

Ihre Hündin habe eine Stammkundin mit einem silbernen Löffel gefüttert. Hummer, Kaviar und Seeteufel habe sie für ihn im Hotel Le Royal bestellt, erzählte letzte Woche der

Concierge des Hauses der *Revue*. Zum Geburtstag seines Hundes hatte sich ein anderer Besitzer ein Blumenarrangement aus Knochen gewünscht. Doch nicht nur extrovertierte Reiche bestellen im Le Royal Exquises für ihre Haustiere. Der Haustier-Futtermarkt wächst in Westeuropa – in etwa um sechs Prozent jährlich. Mittlerweile haben sich auch luxemburgische Unternehmen herangewagt. Animalux produziert Hunde- und Katzenfutter „mit einem hohen Anteil an Frischfleisch, das im Freien und ohne Hormone aufgezogen wird“. Man

verwende „in jeder Hinsicht überlegene Zutaten“ für eine „vollwertige und ausgewogene Mahlzeit“, verspricht die hiesige Marke. Die Idee zu Animalux entstand, als der Gründer von Animalux, Nicolas Friederich, ein geeignetes Futter für seinen Dackel suchte. Seit November vermarktet die französisch-luxemburgische Marke M.A Woofy ebenfalls Hunde-Leckerlis, die sie als getreidefreies, post-industrielles Hundefutter anpreist. Fleisch- und vegane Optionen sind ähnlich teuer; die Bestellung kostet sieben Euro pro 100 Gramm. SM

LA PERSONNALITÉ

Madame Yoko

Popularisée par le talent show télévisuel *Ru Paul’s Drag Race*, la scène du drag queen s’est considérablement élargie, répandue et universalisée. L’émission est désormais déclinée en une quinzaine de franchises à travers le monde, suivies et commentées par des groupes de fans qui dépassent largement la communauté LGBT. À partir du 1^{er} février, *Tipik*, une chaîne du service public belge diffusera la deuxième saison de Drag Race Belgique. On pourra y suivre,

Madame Yoko, une des célébrité de la scène au Luxembourg. L’annonce de sa sélection a été très commentée sur les réseaux sociaux puisque c’est la première drag queen du pays dans une compétition internationale. Ian Lejeune, belge d’origine vietnamienne a créé cet alter ego en 2016. Madame Yoko anime des spectacles, en particulier dans son cabaret-restaurant, le Barnum, à Redange-sur-Attert (voir son portrait dans *d’Land* 12.02.2022). Surnommée la « Luxo démente », elle fait partie de la sélection de neuf « reines ». Au fur et à mesure des émissions, elles s’affronteront dans des défis de

comédie, de chant, de couture, de danse, d’humour ou encore de maquillage qui mettent en avant différentes facettes du talent de ces performeuses. Son point fort est certainement le chant, car elle ne se contente pas de *lip-sync* (playback), mais chante en direct. Son franc parler sarcastique et sa bonne humeur, devraient aussi séduire le public et le jury. FC

